

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
20 novembre 2010
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9h.

1. Bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Comité exécutif. Il ajoute qu'il serait heureux de collaborer avec eux au cours des deux prochaines journées. Il prend note des excuses de Monsieur Fetisov pour son absence. Ce dernier avait assisté à une conférence avant la réunion du comité des Sportifs de l'AMA deux jours plus tôt.

Les membres suivants assistent à la réunion: M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Dre Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Makoto Fujiwara, représentant M. Kan Suzuki, ministre chargé du Sport, Japon; M. Edward Jurith, directeur des Affaires juridiques, Bureau de la *National Drug Control Policy* (ONDCP), États-Unis; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; Dre Zakia Bartagi, représentant M. Labidi, ministre des Sports, Tunisie; M. Bill Rowe, représentant M. Mark Arbib, ministre des Sports, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis (IT) et membre de l'ASOIF; M. Gary Lunn, secrétaire d'État (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) (Sports), Canada.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique du Sud; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste des présences : Patrick Schamasch, Javier Odriozola, Françoise Dagouret, David Kenworthy, Kaori Hoshi, Peter de Klerk, Takumi Inoue, Andrew Ryan, René Bouchard, David Gerrard, Louis Jani et Patrick Ward.

2. Procès-verbal de la réunion précédente - 18 septembre 2010 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité exécutif. Il leur demande s'il pouvait signer le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 18 septembre 2010 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il passerait son rapport en revue en ajoutant quelques mises à jour.

Il dit qu'il y avait actuellement 150 signataires de la Convention de l'UNESCO. Un communiqué de presse avait été publié la semaine précédente rapportant à quel point l'AMA était satisfaite de cette situation. Il ajoute que l'AMA ne serait satisfaite que lorsque 100% des pays devenaient signataires. Un rapport de la situation à cet égard serait fait le lendemain par Madame Jansen et Monsieur Marriott-Lloyd, de l'UNESCO. Celui-ci allait aussi parler du Fonds volontaire géré par l'UNESCO totalisant 3,2 millions de dollars. Les directeurs régionaux travaillaient activement à ce que les pays en développement fassent leur demande auprès du fonds afin de développer leurs programmes d'éducation. Il était heureux d'ajouter que Monsieur Swigelaar avait représenté l'AMA à la dernière réunion du Fonds volontaire en octobre, puisqu'il n'avait pu s'y rendre lui-même. Il y avait eu 19 approbations dans le cadre de cette réunion. Un compte rendu de cette réunion serait fait le lendemain par Monsieur Marriott-Lloyd. Les directeurs régionaux faisaient bien leur travail et les demandes étaient plus nombreuses que dans le passé. Il dit qu'il y aurait une autre réunion du fonds volontaire en janvier dans le cadre de laquelle on évaluerait d'autres demandes. Ces sommes octroyées n'étaient pas des sommes de l'AMA, il s'agissait de sommes additionnelles remises aux pays en développement afin qu'ils puissent développer des projets antidopage nationaux ou régionaux. Ces projets n'étaient pas liés aux contrôles antidopage, mais à l'éducation et à l'information. Il ajoute que les membres auraient une présentation plus détaillée de Monsieur Marriott-Lloyd le lendemain.

Concernant les comités permanents, il dit que la direction avait pris connaissance des nominations reçues. Les comités seraient présentés à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. Pour les nouveaux comités, il y avait 50 personnes (25 représentants du Mouvement sportif et 25 représentants des gouvernements). L'AMA avait respecté cette exigence de ses Statuts. Il y avait 31 hommes et 19 femmes. En faisant la nomenclature des continents représentés, la plupart des représentants venaient d'Europe. Il dit qu'il fournirait plus de détails le lendemain. La composition des groupes d'experts de l'AUT, Liste, Dopage génétique et Laboratoires et des autres comités ad hoc ne serait pas présentée le lendemain à la réunion du Conseil de fondation parce qu'il s'agissait de nominations annuelles et que la direction ne savait pas, à l'heure actuelle, si les représentants pour la prochaine avaient accepté les nominations. Le vice-président avait accepté la composition du groupe d'experts Science, mais la direction devait lancer les invitations. La direction comptait publier une liste des représentants sur le site Web avant Noël et la remettre à tous les membres du Conseil de fondation.

Les membres disposaient de la mise à jour relative aux ONAD dans les plus grands pays. L'AMA avait fait le travail nécessaire en Jamaïque. Ce pays ne serait donc plus sur la liste. L'AMA avait beaucoup de pain sur la planche avec le Nigeria et avait rencontré le ministre à Delhi lors des Jeux du Commonwealth. On avait malheureusement détecté trois cas de dopage positif du Nigeria à ces Jeux. L'AMA était empressée de rencontrer les représentants du gouvernement afin de s'assurer que les propos rapportés dans les médias se concrétisent et qu'une agence antidopage nationale soit établie au Nigeria.

On avait aussi observé l'Inde durant les Jeux du Commonwealth. Le pays faisait des progrès, mais comme le pays était très grand, ces progrès devaient être surveillés de près. Il dit que l'AMA conserverait l'Inde sur sa liste. L'AMA avait reçu l'appui de l'Agence antidopage d'Australie pour aider l'Inde.

La Turquie avait aussi répondu à certaines demandes de l'AMA au cours des douze derniers mois et Monsieur Andersen comptait retourner en Turquie au début de décembre pour faire un suivi.

Par rapport à la Russie et au Brésil, son rapport exposait deux suggestions : la première était que l'AMA conserve ces deux pays sur la liste et s'assure qu'ils aient une ONAD appropriée et la deuxième était que l'AMA forme des groupes ad hoc qui superviseraient les activités dans ces pays avec le soutien du CIO, compte tenu des événements importants à venir en Inde en Russie, surtout les Jeux olympiques. Selon lui, la prochaine étape devait être que Monsieur Andersen et le Dr Schamasch forment la base de ces groupes. Il croyait aussi que le CIO accepterait cette suggestion.

Il ajoute que l'AMA traiterait la situation des laboratoires séparément. Cela avait été fait à Vancouver et cela se ferait sur le site de tout événement important disposant d'un laboratoire satellite ou d'un laboratoire existant nécessitant des améliorations. Il dit que cela serait aussi la façon de faire pour l'avenir que ce soit pour la Russie, pour l'Inde ou pour tout autre pays.

Il dit que la direction avait abordé les activités prioritaires qui devaient être développées dans la prochaine année. La conformité était très importante; un rapport de conformité devait être produit en novembre 2011. La deuxième priorité était les organisations régionales antidopage; la direction évaluait les plans stratégiques individuels pour chacune des ORAD afin de s'assurer que ces organisations soient maintenues et soutenues et qu'elles offrent des programmes antidopage. La troisième priorité était le Passeport. Le docteur Vernec avait fourni aux membres un rapport préliminaire à cet égard. Le rapport indiquait ce que l'AMA faisait et ce qu'elle tirait de l'expérience du programme de l'UCI, le tout en tenant compte du facteur coûts. La quatrième priorité était ADAMS (il rappelle que les priorités n'étaient pas nécessairement présentées en ordre d'importance). La cinquième priorité était les pays sous la loupe auxquels il avait fait référence plus tôt. Il s'agissait là des cinq activités prioritaires de l'AMA, outre ses activités régulières. L'AMA y accorderait la même attention.

Il dit que les membres devaient savoir que l'AMA faisait face à des défis importants avec le monde interlope. Ce monde frappait fort dans le milieu sportif. L'AMA était au fait des tentatives de corruption faites auprès des agents de contrôle du dopage et des employés des laboratoires. Mais cela ne s'arrêtait pas là. L'AMA savait, grâce à sa collaboration avec Interpol et d'autres organismes, que le monde interlope étendait son influence à tout le milieu sportif en général. Du même coup, il faisait de plus en plus de profits avec le trafic et la distribution de substances interdites. Il était très facile de réaliser de profits faramineux en distribuant des stéroïdes, de l'hormone de croissance, de l'EPO dans des pays ne disposant pas de lois interdisant de telles substances. Il fallait être bête pour ne pas investir dans de telles activités si lucratives. Chaque dollar investi en rapportait cent. Bien des gens de tous les coins du monde aimeraient bien profiter d'une telle occasion. L'AMA devait tenir compte de toutes ces informations lorsqu'elle aborderait les lois pertinentes avec les différents gouvernements. Il ajoute que les membres en apprendraient plus sur les activités générales d'Interpol le lendemain. Le représentant d'Interpol ferait également un compte rendu sur les activités à ce sujet et sur la nécessité de mettre en place des lois pour renforcer ces activités.

Il dit que l'AMA avait formé un partenariat avec l'UNESCO pour un projet qui devait être complété l'année suivante, à la mi-année. Le projet montrerait les lois déjà en place, pays par pays. Le rapport en cours ne serait probablement pas présenté en mai, mais vraisemblablement en septembre.

Le deuxième défi de l'AMA touchait le marché noir des produits pharmaceutiques. Près de 25% des produits pharmaceutiques du monde étaient vendus au noir. Les mêmes individus impliqués dans la vente de stéroïdes étaient en cause ici. Un autre problème touchait les « drogués sophistiqués ». Tout le monde savait ce qu'était un « drogué inconscient », soit la majorité des cas de dopage positif. Les drogués sophistiqués, eux, devenaient de plus en plus sophistiqués, ils avaient recours aux microdoses, à la manipulation, au dopage sanguin et à d'autres méthodes parfois très difficiles à détecter. D'une certaine manière, l'AMA avait été l'instigatrice de son propre malheur en introduisant le Passeport et d'autres techniques qui avaient fait en sorte que les drogués sophistiqués étaient de plus en plus sophistiqués. C'était toujours un grand défi pour l'AMA et pour toutes les agences qui prélevaient des échantillons et qui les faisaient analyser par les laboratoires. Il y avait aussi le défi relié aux coûts. Ce point avait été abordé de long en large en septembre. La direction était consciente du fait que les membres souhaitaient qu'elle évalue le rapport coût-efficacité et qu'elle s'assure que les procédures et les règles de l'AMA restent simples. La direction comptait adhérer au principe de la simplicité.

La deuxième partie du rapport indiquait que Monsieur Fairweather avait été remplacé par Monsieur Frédéric Donzé. L'AMA avait reçu beaucoup de candidatures, mais on avait convenu que Monsieur Donzé était le candidat idéal pour ce poste. Monsieur Donzé entrerait en fonction à Lausanne au début de l'année, puisqu'il devait terminer ses études au Canada. Ses activités débuteraient donc le 1^{er} février 2011. La direction s'était assuré qu'il y aurait quelqu'un en place dans les bureaux de Lausanne pour répondre aux besoins des FI et du bureau régional européen. Messieurs Sieveking et Torres s'y rendraient quelques semaines, le temps de répondre aux besoins en attendant l'arrivée de Monsieur Donzé.

Depuis la rédaction du rapport, les représentants de l'AMA avaient assisté à deux réunions importantes. L'une était la réunion de l'ANADO au Colorado. L'ANADO avait connu des difficultés récemment, surtout avec son programme de contrôles. Elle avait des difficultés financières qui devaient être réglées; elle avait pris la décision, au Colorado, de diviser les activités afin que la composante financière associée aux services de contrôle ne fasse plus partie de ses activités. Il dit avoir hâte de savoir de quoi il en retournait et de collaborer avec l'organisation afin qu'elle devienne un organisme collectif efficace. L'AMA bénéficierait certainement d'une voix en faveur de sa cause de l'ANADO, comme elle bénéficiait de celle des groupes sportifs, de l'ASOIF, de l'AWOIF et de SportAccord.

L'autre réunion à laquelle l'AMA avait participé était celle de la FIFPro, qui se décrivait comme le syndicat de joueurs le plus important au monde. Il dit ne pas souhaiter soulever de débats à savoir si cela était vrai ou non, mais la FIFPro représentait les joueurs de football du monde entier et le faisait de plus en plus selon la formule d'un syndicat. Il avait fait part aux membres des progrès qui avaient été faits par les différents groupes de joueurs ne faisant pas partie de la Commission des athlètes du CIO et des autres commissions dans le monde. Ces individus étaient très sérieux dans leurs démarches; ils se penchaient de plus en plus sur les lois du travail et sur les conventions collectives. L'AMA devait continuer à communiquer avec ces groupes afin de les informer sur ce qui se passait dans le milieu de l'antidopage. Il savait, par exemple, que l'un de ces groupes était derrière les problèmes de l'AMA en Belgique. Monsieur Niggli ferait d'ailleurs un rapport à ce sujet un peu plus tard. L'AMA avait gardé le contact et la FIFPro avait apprécié la présence de l'AMA. Il ajoute qu'il avait répondu à une série de questions pendant trois heures; ces questions portaient sur les sujets à traiter. Il croyait que la

FIFPro était mieux informée; l'AMA entretiendrait des liens pour que les échanges se poursuivent et que le message passe.

Le TAS avait tenu une réunion la semaine précédente. Le TAS avait un nouveau président. Il s'agissait de Monsieur John Coates, de l'Australie. Le président de l'AMA entrerait en contact avec lui rapidement afin d'entamer des discussions efficaces. Il dit qu'il pouvait parler de la décision récente dans les causes des Bélarussiens. Le CIO avait demandé à l'AMA d'évaluer la décision et de fournir ses commentaires, chose qui avait été faite. L'AMA croyait que la décision était mauvaise et que la conclusion du panel n'était pas cohérente avec l'information indiquée. L'AMA avait fourni un rapport complet au CIO.

Concernant les ligues majeures, il dit que les membres lui avaient demandé de fournir un rapport plus détaillé, chose qu'il avait faite du mieux qu'il pouvait. Si les membres souhaitaient plus de détails sur leur conformité, il pouvait en fournir, mais si cela engendrait des coûts additionnels, l'AMA n'avait pas les ressources financières pour le faire. Il dit que la direction de l'AMA veillait à ce que les informations pertinentes soient disponibles pour les négociations des conventions collectives. Le hockey, le baseball et la NFL étaient tous en processus de négociation de leurs conventions collectives. L'AMA les avait aidés avec des questions touchant les prélèvements sanguins, les contrôles à l'hormone de croissance et leurs protocoles de contrôle (comparés à ceux de l'AMA). La direction de l'AMA continuerait de les aider si les membres souhaitaient favoriser les relations, en tenant compte du fait que ceux-ci n'étaient pas partenaires et que cela n'était pas la compétence ni le mandat de l'AMA. Mais, les membres devraient lui dire où et comment trouver les fonds additionnels pour le faire. D'ici là, la direction de l'AMA continuerait à participer aux activités habituelles, notamment à des réunions à New York ou à Montréal.

Concernant les missions des Observateurs indépendants, notamment la mission de l'UCI, il remerciait Monsieur McQuaid pour le financement de la mission qui avait été financée en quasi-totalité par l'UCI. La mission était complétée et le rapport avait été publié. L'équipe présente aux Jeux du Commonwealth à Delhi devait terminer son rapport avant la fin de novembre. Ce dernier serait remis à la fédération des Jeux du Commonwealth et publié à la mi-décembre. Une mission était en cours aux Jeux asiatiques à Guangzhou. Il remerciait le Conseil olympique d'Asie d'avoir pris en charge toutes les dépenses sur le terrain des équipes des Observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs en Chine. Il dit que l'AMA tiendrait une réunion à Montréal en février, réunissant les derniers présidents des Observateurs indépendants afin d'évaluer les changements qui pourraient être apportés aux protocoles et aux procédures. Ceci incluait le format des rapports fournis. Il avait entendu certaines personnes dire que les rapports étaient beaucoup trop longs et trop compliqués. Ainsi, l'AMA tenterait de trouver des moyens de rendre les rapports plus simples et plus concis. Il proposerait un format aux membres en mai et ces derniers pourraient se prononcer à ce moment-là.

Relativement à la recherche, on avait demandé à la direction de trouver des moyens pour s'assurer que les sujets exigés par le mouvement antidopage en général soient abordés dans les projets de recherche de l'AMA. Il avait été proposé que la direction s'adresse aux FI et aux ONAD et leur demande quelles étaient les questions urgentes qui devaient être réglées. Il dresserait ensuite une liste de sujets qu'il aborderait avec les membres des secteurs de la science et des sciences sociales à la réunion de mai ou de septembre. Les membres pourraient ensuite accepter les sujets à retirer de la liste de sujets de recherche. Il ajoute que ceci ne pourrait probablement pas être mis en place avant 2012, mais que cela pouvait être constructif.

Son rapport renfermait un commentaire sur le nouveau bail et sur les économies que l'AMA ferait au cours des dix prochaines années. Ces économies totalisaient près de trois millions de dollars. Cette information devait satisfaire les membres, selon lui. Les membres pourraient constater que des rénovations avaient été faites; elles étaient presque achevées. Les employés de l'Agence appréciaient beaucoup ces améliorations.

Il avait parlé de sommes qui avaient été retournées en Europe au cours d'une période donnée. Il s'était rendu à la réunion des ministres de l'Union européenne à Antwerp et on lui avait demandé de s'assurer qu'il y ait une reconnaissance du rôle des gouvernements européens au sein de l'AMA. L'une des façons de reconnaître ce rôle avait été de remettre 32,5 millions de dollars aux institutions ou aux laboratoires européens au cours des dernières années. Outre ce fait, l'Europe avait également reçu des millions de dollars au cours des dernières années par l'entremise du programme de contrôle. Toutes ces informations comptaient.

Certains lui avaient demandé de soulever le point des laboratoires et des régions du monde qui n'étaient pas encore desservies adéquatement. Le football avait à nouveau confronté l'AMA; on prétextait que plusieurs échantillons prélevés en Amérique latine étaient envoyés à des laboratoires non accrédités. Ils obtenaient des résultats positifs, faisaient appel et les appels étaient refusés sur le champ parce qu'ils n'avaient pas respecté les règles de la FIFA ou parce que les tests n'avaient pas été faits dans des laboratoires accrédités. L'AMA avait créé un groupe ad hoc qui devait se pencher sur cette question. Il souhaitait que ce point soit pris en note.

Il dit que le plan stratégique était en refonte. Le directeur général avait tenu compte des questions soulevées lors de la réunion du groupe de réflexion de septembre et avait décidé de reprendre le plan stratégique et de l'envoyer à des vérificateurs indépendants aux fins d'évaluation. Il dit qu'il évaluerait leurs commentaires et présenterait un document aux membres en mai.

Les membres avaient donné leur approbation pour octroyer du financement à Tom Murray pour la rédaction d'un livre dans le cadre d'un projet du 10^e anniversaire de l'AMA. Monsieur Murray avait écrit la moitié de son livre. Ce dernier avait un agent et avait rédigé 25 000 mots et devait en rédiger quelque 30 000 avant de terminer son manuscrit. Monsieur Murray avait fait bonne impression lors de ses conférences sur son livre et il était empressé de terminer le projet, ce qu'il comptait faire au milieu de l'année suivante.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour son rapport. Sur la question de la Russie et du Brésil, et des préoccupations entourant les programmes antidopage en vue des événements importants à venir dans ces deux pays, il dit qu'il avait eu une discussion avec le vice-président la veille. Le sentiment qui en était ressorti était que la responsabilité revenait au CIO, mais que si l'AMA pouvait aider, le comité de coordination du CIO pouvait être étendu avec quelques comités ad hoc de l'AMA. Il avait dit qu'il croyait qu'il serait souhaitable qu'un individu de la trempe du président de l'AMA soit présent lors des discussions, afin d'élargir le débat à un niveau ministériel en matière de mise en place de programmes. À cet égard, il avait dit au professeur Ljungqvist qu'il était prêt à proposer au CIO de considérer sa participation au sein d'un comité ad hoc. Il ajoute que Monsieur Andersen devrait certainement faire partie de ce comité. Le professeur Ljungqvist lui avait dit qu'il avait eu des discussions avec le CIO et qu'il était prêt à faire partie de ce groupe à titre de membre du CIO et de vice-président de l'AMA. La balle était maintenant dans le camp du CIO. Il ajoute que ceci serait souhaitable à cause de ce qu'il avait vu. Il avait senti la nécessité d'exercer une influence politique afin de mettre en place des programmes adéquats, surtout en Russie. Il dit que les problèmes

étaient similaires au Brésil. Il mentionne ces faits afin que les membres en tiennent compte; ils seraient transmis officiellement au CIO au moment opportun.

M. RICCI BITTI remercie Monsieur Howman pour son rapport. Il était très satisfait au nom du Mouvement sportif d'apprendre que 150 pays avaient ratifié la Convention de l'UNESCO. Il réitère ce qu'il avait dit en mai. Comme l'AMA déployait beaucoup d'énergie en matière de conformité des organisations sportives, il dit qu'il serait très intéressé de connaître les pays qui avaient pris des mesures pratiques en termes de législation. Ceci était très important pour assurer des progrès importants. Les ONAD représentaient une partie vitale du programme et les progrès des ONAD dépendaient grandement de la législation. Si l'AMA avait le temps et les ressources, il dit qu'il souhaitait obtenir un état de la situation. Ceci touchait aussi le dernier point abordé par le président.

Il ajoute que son sport avait des difficultés à faire entrer de l'équipement destiné aux contrôles dans certains pays et que ceci était lié à la législation. Il cite le Bélarus, la Russie, le Kazakhstan et l'Amérique du Sud en général. Le deuxième problème touchait la capacité de sortir les échantillons de certains pays pour les acheminer aux laboratoires qui devaient les analyser. Il demande à l'AMA ce qu'elle en pensait et ce qu'elle comptait faire. Cette situation restreignait les activités du sport international.

M. MCQUAID remercie Monsieur Howman pour son rapport. Concernant les autres questions, les analyses sanguines et l'HGH, on avait fait la remarque que peu d'OAD faisaient des analyses pour détecter l'HGH et que la compagnie qui fabriquait les trousseaux allait possiblement cesser la production de ces trousseaux. Cette situation l'inquiétait beaucoup. Il était très important que les analyses se fassent. Au point des ligues majeures, il notait que la NFL et le baseball avaient commencé à effectuer beaucoup d'analyses pour détecter l'HGH. Il demandait si cela améliorerait la situation. Sinon, que devait faire l'AMA pour s'assurer que les analyses se fassent.

M. LISSAVETZKY remercie le directeur général pour son excellent rapport. Concernant les ligues majeures, il dit espérer une fois pour toutes que les discussions autour de cette question soient reliées aux compétitions qui étaient sous l'égide des signataires du Code. Il était d'accord avec le fait que certains aspects devaient rester privés. Il ne souhaitait pas semer la controverse. En Europe, les ligues de football étaient aussi privées, mais elles étaient signataires du Code. Il appréciait les progrès faits et demandait à Monsieur Howman d'accroître les échanges, si possible. Ce n'était pas toujours une question d'argent, mais aussi d'échanges. Il était préoccupé par les sports olympiques et les contrôles des sportifs toute l'année. Il y avait des ligues privées en Europe et ceci devait être noté.

Le deuxième point touchait ce que Monsieur Howman avait dit sur la réunion d'Antwerp. Il appréciait l'information et le financement de 32,5 millions d'euros, mais l'orientation générale des discussions tenues à Antwerp touchait les aspects quantitatifs plutôt que les aspects qualitatifs. Il dit qu'il y avait, bien entendu, d'excellents laboratoires en Europe, mais qu'une étude devrait être faite afin de savoir qui avait demandé un tel soutien et si l'Europe en avait profité. L'AMA faisait un excellent travail et la distribution de fonds s'était faite de manière très rigoureuse. Il était reconnaissant de cette façon de faire. Dans certains pays d'Europe, il était difficile de s'assurer que les lois nationales englobent tous les critères de l'AMA. Il ne mettait pas en doute la question du financement.

Dans son pays, il y avait un programme de recherche et de développement national qui se consacrait à la lutte contre le dopage. C'était aussi le cas dans d'autres pays. Il demandait à Monsieur Howman de fournir des détails sur les pays qui faisaient ce type de recherche et combien d'argent ils y avaient consacré au cours des quatre ou cinq

dernières années. Il souhaite également savoir les types de recherches effectuées. Il dit qu'il serait souhaitable de passer un message clair : outre l'AMA, les gouvernements dépensaient beaucoup d'argent pour la recherche. Il souhaitait obtenir des précisions à ce sujet.

M. JURITH remercie Monsieur Howman pour son rapport très informatif. Il dit que tout le monde était préoccupé par les progrès faits au Brésil et en Russie quant à leur préparation pour les événements importants à venir. Bien que ces événements puissent sembler loin dans le temps, il n'en demeurait pas moins que les efforts consacrés à la mise en place et à l'application de programmes antidopage prenaient beaucoup de temps. Il reconnaissait que c'était la responsabilité primaire du CIO, mais que la suggestion du président de l'AMA de former un comité ou groupe ad hoc pour aider ces pays avec le processus était excellente. Il réitère la suggestion qu'il avait faite à la réunion de septembre, soit d'établir un échéancier pour la Russie et le Brésil de se conformer aux exigences pour ces événements.

Il dit avoir apprécié les commentaires portant sur le monde interlope et le point fait par Monsieur Ricci Bitti sur la conformité des États parties en vertu de la Convention de l'UNESCO. Les questions touchant la corruption, le trafic illégal de stéroïdes et de médicaments pouvant améliorer la performance étaient inscrits dans les programmes des gouvernements dans le cadre de leurs obligations en vertu de la Convention de l'UNESCO. Il serait peut-être souhaitable que l'AMA rencontre l'UNESCO afin de planifier la réunion de la Conférence des parties qui se tiendrait l'année suivante et organise une rencontre pour discuter des obligations des États parties relativement à ces activités illégales, surtout à la suite des informations qui seraient fournies par Interpol le lendemain à la réunion du Conseil de fondation. L'UNESCO avait développé un mécanisme de conformité, mais il s'agissait d'un critère d'auto-rapport/évaluation qui ne répondait plus aux besoins. Selon lui, le fait de remplir le formulaire plus tôt dans l'année n'était pas utile pour mesurer l'étendue de la conformité des États parties et pour savoir à quel point ceux-ci se conformaient en vertu de la Convention. Il ne s'agissait pas d'une responsabilité de l'AMA, mais l'Agence pouvait faire valoir à l'UNESCO qu'elle devait resserrer les critères de conformité des États parties. La mise en place de lois efficaces, qu'il s'agisse de lois antidopage ou sur la fabrication, la production et la distribution des stéroïdes ou d'autres substances améliorant la performance ou qu'il s'agisse d'enquêtes sur la corruption et de poursuites, incombait aux États parties. L'UNESCO devait resserrer ses mécanismes en ce sens.

Il ne souhaitait pas reprendre le point des ligues majeures. Selon lui, la direction avait choisi la bonne voie collaborant avec les différentes ligues professionnelles aux États-Unis. Il ne croyait pas que l'AMA devait déployer beaucoup de ressources pour savoir à quel point les ligues professionnelles, aux États-Unis ou ailleurs, non-signataires du Code étaient conformes. Cet exercice était futile. En se penchant sur le rapport de Monsieur Andersen, il croyait que l'AMA était sur la bonne voie en termes d'amélioration de la conformité des signataires du Code. Ceci devrait être la principale obligation de l'AMA. Il espérait que, dans un proche avenir, les ligues majeures joindraient la parade, mais ce n'était pas le cas à l'heure actuelle. Il fallait donc se concentrer sur les partenaires de l'AMA. Ceci était crucial, tant pour les fédérations, les ONAD ou les signataires du Code. Il était d'accord avec Monsieur Howman : l'AMA devait maintenir ses relations avec les ligues majeures, sans pour autant approfondir la question de conformité. Elles avaient leurs propres programmes; ceux-ci étaient plus sévères que ceux de l'AMA à certains égards et moins sévères à d'autres égards.

M. FUJIWARA remercie Monsieur Howman pour son rapport exhaustif. Il souhaitait apporter deux commentaires, dont le premier touchait l'UNESCO. Dans la région

asiatique, les Maldives et le Turkménistan avaient ratifié la Convention. Le nombre de pays non-signataires était donc passé à 14. Il ajoute que le gouvernement japonais considérait la ratification de la Convention comme l'élément le plus important pour faire avancer les initiatives de lutte contre le dopage dans la région. Il comptait donc continuer à travailler de pair avec les bureaux régionaux de l'AMA en Asie et avec les pays non-signataires.

Dans son deuxième point, il dit que le Parlement japonais avait tenu des élections en juillet dernier et qu'un nombre d'athlètes d'élite japonais avaient été élus comme membres du Parlement. Parmi ceux-ci, il y avait Madame Ryoko Tani, médaillée d'or en judo aux Jeux olympiques de Sydney et d'Athènes. Il avait eu l'occasion de discuter avec elle du sport au Japon. Madame Tani lui avait dit qu'elle souhaitait que les autorités écoutent les sportifs quant aux questions de contrôles du dopage, d'informations sur la localisation et de contrôles hors compétition. L'une des conclusions de la réunion du Groupe de réflexion était que l'on accorde plus d'importance aux suggestions des sportifs et que l'on fasse avancer la recherche en sciences sociales. Il pressait l'AMA de tenir compte des intérêts des sportifs dans le cadre de ses activités antidopage.

M. ROWE informe les membres que les membres de l'Entente internationale antidopage (EAI) s'étaient réunis et avaient identifié la recherche comme une priorité pour l'année à venir. Avec le soutien de la Norvège, on comptait cibler des secteurs où il y avait des besoins en matière de recherche. On allait ensuite fournir ces informations à l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST remercie Monsieur Howman pour son document qu'il venait de recevoir sur l'enquête à la suite de la décision du TAS par rapport à l'affaire des deux sportifs bélarussiens aux Jeux olympiques. Il se demande comment le TAS avait pu rendre une décision si erronée. Y avait-il eu des informations erronées ou insuffisantes qui avaient été fournies? Les témoins avaient-ils donné la mauvaise information? Devait-on informer ou éduquer les témoins qui se présentaient devant le TAS? Ou était-ce une décision complètement erronée en dépit des informations adéquates fournies? Ceci lui semblait improbable. Il dit qu'il fallait informer et sensibiliser les témoins qui se présentaient à la barre dans des causes aussi importantes.

Il dit qu'il était préoccupé par la crédibilité de la lutte contre le dopage, par rapport aux individus qui ne faisaient pas d'analyses pour détecter la HGH. Par rapport au commentaire de Monsieur McQuaid, il dit que l'utilisation de l'hormone de croissance remontait à 1983, lorsqu'elle avait été génétiquement modifiée et rendue disponible en quantités limitées. La substance était maintenant accessible et utilisée à très grande échelle. Le fait qu'une telle substance ne soit pas analysée minait la crédibilité de la lutte contre le dopage. Il fallait en prendre conscience. Il n'avait pas de solution, mais il fallait en envisager. Devait-on rendre de telles analyses obligatoires? On réalisait des analyses lors des Jeux olympiques et à d'autres événements d'envergure. Il était évident qu'une telle substance devait être analysée hors compétition, puisqu'il s'agissait d'une substance utilisée hors compétition pour améliorer la force musculaire. Il fallait se pencher sur ce point en priorité.

Il dit qu'il avait apprécié la conversation sur la question des lois. Il ajoute qu'il avait récemment fait une présentation au nom de l'AMA à la réunion de l'ACNO et que Monsieur Vázquez Raña avait organisé une convention et avait invité plusieurs ministres du sport provenant de pays avec lesquels il avait eu peu de contacts auparavant. Pour plusieurs d'entre eux, cette question leur avait semblé nouvelle. Lorsqu'il avait soulevé le point sur la nécessité de mettre en place des lois soutenant la cause de la lutte contre le dopage, certains ministres avaient dit que c'était la première fois qu'ils en entendaient

parler. Cela l'avait grandement surpris et déçu. Il était d'accord avec Monsieur Jurith, à savoir que cette question devait peut-être faire l'objet d'une discussion distincte et que l'UNESCO devait resserrer ses critères de conformité à ce chapitre.

M. ROWE ajoute que, lors de la réunion de l'EAI, une autre question liée au rapport de Monsieur Howman avait été abordée. C'était une priorité de l'EAI dans les mois à venir. Il s'agissait d'obtenir les commentaires des gouvernements impliqués dans le groupe traitant de la question de la lutte contre la corruption. L'Australie avait offert de coordonner ce projet.

M. REEDIE fait un bref commentaire sur ce que le professeur Ljungqvist avait dit sur l'éducation des témoins. Selon lui, l'AMA devait peut-être sensibiliser les arbitres un peu plus et faire en sorte qu'ils se conforment aux cas scientifiques. Il y avait un processus en cours au TAS visant à améliorer ce système, notamment en formant des groupes d'arbitres spécialisés qui traiteraient les cas scientifiques. Lorsque l'AMA et le TAS vibreraient au même diapason et que l'AMA pourrait encourager le nouveau président du TAS à le faire, cela pourrait aider.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que plusieurs personnes avaient soulevé la question de l'UNESCO et des lois. La réponse que Monsieur Jurith avait donnée était probablement la même que la sienne. Il dit que l'AMA s'entretiendrait avec l'UNESCO, que Monsieur Marriott-Lloyd serait présent le lendemain et que l'UNESCO organiserait une deuxième Conférence des parties à Paris du 14 au 16 novembre. L'AMA s'était entendu avec l'UNESCO pour poursuivre la recherche mentionnée, et il avait engagé Monsieur Barry Houlihan pour effectuer la recherche en ce sens. Deux ans auparavant, Monsieur Houlihan avait préparé un rapport provisoire un peu trop succinct pour les besoins de l'AMA. L'AMA attendait une mise à jour en mi-année. Monsieur Jurith avait raison : l'AMA ne devait pas se mêler de la conformité à cet égard. Le deuxième point touchait la législation en matière de trafic et de distribution de substances interdites. Il ne s'agissait pas d'antidopage en général ou de la manière dont les ONAD menaient leurs activités. Il s'agissait d'une composante de plus sur laquelle les gouvernements avaient convenu de se pencher dans le cadre de la Convention.

Il dit que Monsieur Ricci Bitti avait aussi abordé des questions liées au prélèvement et au transport des échantillons. La veille, l'AMA avait reçu une copie de la nouvelle loi en Russie, entérinée par le premier ministre Poutine. Le document stipulait que les lois russes en matière de prélèvement et de transport des échantillons à l'extérieur du pays pouvaient entrer en vigueur. Monsieur Andersen avait tous les détails à cet égard et pouvait les fournir sur demande. La Russie avait donc réglé la question comme elle avait convenu de la faire.

À Monsieur McQuaid, il répond qu'il était lui-même très inquiet du peu d'échantillons sanguins prélevés et du peu d'analyses effectuées pour détecter l'hormone de croissance. Cette situation devait cesser. Il existait un document qui abordait les prélèvements sanguins en général. Les membres devaient se prononcer sur la manière de renforcer les mesures. Il demande le soutien de l'UCI à ce chapitre.

Il savait très bien que Monsieur Lissavetzky ne souhaitait pas soulever de controverse sur la question des ligues majeures. Il dit que l'AMA continuerait d'échanger avec les ligues majeures, parce qu'il valait mieux discuter avec elles que de les critiquer dans les médias. Au cours des six derniers mois, les efforts réalisés avaient été fructueux; l'AMA poursuivrait donc dans cette même veine. Il savait très bien que certains joueurs des ligues majeures participaient à des compétitions internationales et que, lorsque c'était le cas, ils étaient assujettis aux règles des fédérations internationales et de l'AMA. Lorsqu'ils évoluaient au sein des ligues majeures en soi, ils n'étaient pas assujettis aux mêmes

règles, ils pouvaient être bannis par les FI tout en continuant de pratiquer leur sport au sein des ligues majeures. C'était une zone grise. L'AMA continuerait de surveiller l'affaire et de rendre compte des progrès à cet égard. Quant aux ligues privées en Europe auxquelles Monsieur Lissavetzky avait fait référence, elles étaient sous le contrôle des FI. Bien qu'elles puissent sembler privées jusqu'à un certain niveau, elles étaient tout de même contrôlées par les FI. C'était aussi le cas pour plusieurs autres ligues privées dans le monde. Le football gaélique en Irlande était un exemple éloquent. Ce sport n'avait pas de fédération internationale parce que personne ne comprenait le jeu! Néanmoins, il était assujéti au Code parce que le gouvernement finançait ce sport et qu'il avait accepté de se conformer au Code. Il existait plusieurs autres exemples semblables.

Il comprenait ce que Monsieur Lissavetzky avait voulu dire sur la réunion d'Antwerp. On avait demandé aux représentants de l'AMA de quitter la salle au moment des discussions sur l'AMA; il n'était donc pas au courant des discussions tenues après sa présentation. Il remercie Monsieur Lissavetzky d'avoir expliqué ce point. L'AMA avait recours aux groupes d'experts d'Europe beaucoup plus que d'autres continents et continuerait de le faire parce que l'expertise en antidopage établie depuis longtemps en Europe et la Convention européenne étaient très importantes pour l'AMA. L'AMA tenait compte du point soulevé par rapport aux sommes pour la recherche nationale et aux sommes dépensées dans le monde. Le docteur Rabin avait organisé une réunion de chercheurs l'année précédente afin d'assurer la liaison avec eux de sorte qu'il n'y ait aucun projet en double. L'AMA en tiendrait compte dans l'avenir.

Il remercie Monsieur Jurith pour son commentaire érudit sur l'UNESCO. L'AMA laisserait aux gouvernements la responsabilité d'entreprendre les mesures pour resserrer la conformité à cet égard. Madame Jansen et Monsieur Andersen avaient passé beaucoup de temps avec l'UNESCO dans le but d'améliorer le rapport de conformité. L'AMA était impliquée et heureuse d'apporter son soutien.

Il dit à Monsieur Fujiwara que l'AMA remerciait l'Asie/Océanie pour les progrès réalisés en matière de ratification au cours des derniers mois. Le nombre de pays ayant ratifié la Convention dans cette région au cours des six derniers mois était important. Le commentaire sur les sportifs était clair. L'AMA en tiendrait compte. L'AMA souhaitait que les sportifs s'impliquent de plus en plus. Relativement aux informations sur la localisation, l'AMA demandait aux sportifs de surveiller les progrès faits avant de les mettre en place. Il dit que l'AMA continuerait de tenir compte des informations fournies par les sportifs.

Il remercie Monsieur Rowe pour l'information fournie sur la réunion de l'EAI. Il était heureux de collaborer avec l'EAI dans le secteur de la recherche et de la lutte à la corruption.

Il dit au professeur Ljungqvist qu'il était lui-même inquiet du cas des Bélarussiens d'un point de vue juridique. Étant lui-même juriste, il dit qu'il aurait probablement mené la cause autrement, mais qu'il existait plusieurs points dans la lettre envoyée au CIO qui indiquaient que des améliorations étaient souhaitables dans l'avenir. Il dit que le panel avait compris de travers, mais il ne pouvait expliquer si le panel avait mal compris en raison d'un manque d'informations. Il fait un commentaire sur un aspect à titre d'exemple : le directeur du laboratoire de Beijing ne s'était même pas présenté aux audiences. C'était un risque à prendre. Il croyait qu'il était judicieux que ces témoins soient présents en cours. Il avait d'autres suggestions et serait heureux de les partager à l'extérieur de cette salle. Les directeurs des laboratoires avaient demandé à l'AMA d'informer les témoins quant à la manière de présenter des preuves. L'AMA avait offert une telle formation quelques années auparavant, mais avait cessé de le faire, faute de

ressources. L'AMA serait cependant heureuse de fournir des formations en ce sens aux directeurs de laboratoires. Cela prendrait toutefois quelques jours puisqu'ils devraient se présenter à la barre des témoins et seraient soumis à des contre-interrogatoires assez musclés. L'AMA serait heureuse de fournir ce soutien si cela pouvait aider. Il y avait d'autres moyens du point de vue d'un avocat. Il dit qu'il serait heureux de collaborer avec les avocats poursuivant une cause et de leur fournir des informations pouvant faire avancer cette cause, notamment le rendu des argumentations devant un juge.

Il dit que le professeur Ljungqvist avait raison par rapport à l'hormone de croissance. Il le remercie d'avoir représenté l'AMA aux réunions de l'ACNO.

Monsieur Reddie avait parlé de l'éducation des arbitres. Il s'était rendu au Kenya à la dernière réunion des arbitres du TAS pour les informer. L'AMA comptait se rendre à la prochaine réunion des arbitres du TAS qui avait été annulée à la demande de l'ancien président. Il croyait que le nouveau président tiendrait une telle réunion; l'AMA serait heureuse d'y assister afin de sensibiliser les arbitres.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général

3.1 Rapport du groupe d'experts pour l'examen des questions d'éthique – Recherche antidopage par les institutions de préparation des athlètes d'élite

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'appuyer la décision requise voulant que, à la lumière du rapport en annexe, le Comité exécutif adopte les recommandations du groupe d'experts de l'AMA pour l'examen des questions d'éthiques afin que ce document représente une décision politique de l'Agence. Ceci se rapportait à une situation qui était survenue en Australie qui avait été révisée par le groupe d'experts pour l'examen des questions d'éthique.

DÉCISION

Les recommandations du groupe d'experts de l'AMA pour l'examen des questions d'éthiques sont adoptées.

3.2 Compte rendu de la réunion du Groupe de réflexion

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il avait repris dans son document une série de questions et de suggestions fournies par les membres en septembre et que la direction de l'AMA se penchait actuellement sur les moyens d'intégrer ces idées et ces stratégies dans les mois à venir. Il avait indiqué dans son rapport les moyens que l'AMA avait pris pour aborder les conclusions tirées lors du séminaire sur la lutte contre le dopage à Oslo; il en serait de même ici. La direction comptait fournir un rapport en mai sur les conclusions tirées lors de la réunion du Groupe de réflexion de septembre.

DÉCISION

Il est pris note de la réunion du
Groupe de réflexion.

3.3 Lieu de la réunion du Comité exécutif - Septembre 2011

LE PRÉSIDENT indique que les membres présents à la réunion des gouvernements en matinée avaient exprimé leur point de vue sur ce point. Ils s'étaient concentrés sur l'aspect financier lié à la tenue d'une réunion à Lausanne. On avait apporté des précisions

à cet égard. Ainsi, si les membres choisissaient de se rendre à Lausanne en septembre, cela n'entraînerait pas de coûts additionnels, et ce, grâce au soutien du CIO. Les coûts pour l'AMA ne différeraient pas. À la lumière de ces informations, il invite les membres à se prononcer sur ce sujet.

Sans vouloir s'étendre sur le sujet, MONSIEUR JURITH souhaitait réitérer certaines des préoccupations exprimées par les gouvernements le matin même. Les coûts étaient la principale préoccupation. Il était important de reconnaître que Montréal avait été la ville choisie comme siège social de l'AMA. Si le but de l'AMA était d'avoir une plus grande portée en déplaçant une réunion à huis clos du Comité exécutif à Lausanne, cela semblait un peu contradictoire. Il constatait, selon le rapport du directeur général, que le personnel de l'AMA avait participé à au moins 24 événements dans le monde, et ce, de mai à octobre seulement. Ainsi, il n'était pas convaincu qu'une réunion du Comité exécutif en septembre à Lausanne aurait une grande portée. Ceci étant dit, si cette réunion n'avait aucun impact financier, on pouvait considérer cette option.

M. LUNN pensait qu'il était important de faire de la sensibilisation; il adorait tout le monde à Montréal, mais il était d'avis que le fait de se déplacer à l'extérieur de Montréal de temps à autre était une bonne idée, surtout en sachant que la réunion ne coûterait pas un sou de plus. Même si la réunion n'était pas ouverte au public, il pensait que la présence de l'AMA serait remarquée et que cela serait bénéfique pour l'organisation.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit, au nom du Mouvement olympique, qu'il soutenait cette idée d'organiser la réunion de 2011 dans la ville du CIO (ce qui n'avait rien d'étonnant).

M. LISSAVETZKY soutenait la proposition de Monsieur Fahey. Il remerciait le CIO d'avoir proposé de tenir une réunion à Lausanne. Si cela n'engendrait pas de coûts additionnels pour l'AMA, il soutenait la proposition. L'AMA devait remercier le CIO pour sa proposition et le CIO devait aussi remercier le président pour ses activités futures.

M. REEDIE dit que le terme « garantie » était rarement utilisé dans les transactions financières, mais il pouvait garantir que la réunion à Lausanne n'occasionnerait pas de coûts additionnels.

LE PRÉSIDENT dit que le principe devrait être consacré dans la décision, à savoir que la proposition de déplacer la réunion à Lausanne en septembre 2011 serait sans coûts additionnels et que si une telle proposition survenait à nouveau, la question des coûts uniformes devait toujours constituer le principal facteur de discussion. Il demande aux membres s'ils acceptaient que la réunion de septembre se tienne à Lausanne.

DÉCISION

La réunion du Comité exécutif de septembre 2011 se tiendra à Lausanne.

3.4 Dis NON! au dopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce point était inscrit à l'ordre du jour parce qu'il s'agissait d'un programme de l'agence et une campagne qui faisait partie de toutes les activités de l'AMA en 2011. Il dit aux membres que ce programme ferait partie de bon nombre des présentations de l'AMA du lendemain. La campagne était un message de l'Agence; Monsieur Koehler et son équipe en avaient fait un succès et l'AMA l'accueillait et l'adoptait pleinement.

LE PRÉSIDENT demande aux membres des gouvernements de reconnaître, dans leurs délibérations, le fait qu'un tel programme ne pouvait être que bénéfique pour tous les

sports de tous les pays. Ce programme lançait un message très puissant et positif à la jeunesse du monde entier. Le message était positif pour le sport. Il disait aux parents que le dopage ne serait pas toléré. Le programme avait eu un soutien exceptionnel de sports très influents; le président souhaitait que l'AMA diffuse ce message au monde entier.

M. ROWE dit que de grands efforts avaient été faits pour harmoniser les contrôles du dopage et la gestion des résultats; il se demandait si des efforts similaires avaient été faits pour harmoniser et coordonner l'éducation. Il dit qu'il y aurait toujours des secteurs où il y aurait des différences. Il y avait une vaste campagne d'éducation dans son pays, celle-ci utilisait différents slogans. Il se demandait si on pouvait harmoniser tout ça.

LA DRE BARTAGI dit que, aux fins d'harmoniser tous les messages d'éducation de l'AMA, son gouvernement avait adopté le même slogan « Dis NON! au dopage » et l'avait intégré à ses propres slogans et matériels éducatifs. C'était une bonne idée d'harmoniser.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le concept d'harmoniser l'éducation était une question très complexe, mais Messsieurs Koehler et Lunn pourraient en parler plus tard. L'harmonisation de la campagne, distincte de l'éducation en soi, comme la docteure Bartagi l'avait fait représentait une initiative que l'AMA approuvait entièrement. C'était exactement ce à quoi l'AMA s'attendait. C'était fort simple. C'était un slogan. À l'instar de Franc Jeu, le slogan Dis NON! au dopage pouvait être intégré à tout message. Il espérait que Monsieur Rowe arriverait à harmoniser son message.

DÉCISION

Il est pris note du point Dis NON! au dopage.

3.5 Attribution des actifs du bureau régional d'Amérique latine

LE PRÉSIDENT demande aux membres de prendre une décision à cet égard. Les lois en Uruguay exigeaient que les organismes comme l'AMA adoptent une résolution permettant à certains actifs de rester au pays si les activités de l'organisation cessaient. Afin de se conformer à ces lois, l'AMA devait obtenir l'accord du Comité exécutif afin que certains actifs, décrits dans le document, puissent demeurer au pays et être remis à un organisme sportif sans but lucratif déterminé par les autorités nationales sportives et le CNO. Il ajoute que ces actifs avaient peu de valeur, mais que cette résolution devait être adoptée afin que l'AMA soit conforme aux lois de ce pays.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souligne qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une question de législation; ceci permettait aussi à l'AMA d'obtenir le statut d'organisme sans but lucratif en Uruguay et simplifiait toute la procédure administrative. Si l'AMA ne procédait pas ainsi, elle n'obtiendrait pas ce statut auquel elle aspirait.

DÉCISION

La recommandation concernant l'attribution des actifs du bureau régional d'Amérique latine est approuvée.

4. Opérations/gestion

4.1 Conférence mondiale sur le dopage 2013 - Ville-hôtesse

LE PRÉSIDENT déclare qu'il y avait eu une demande formulée par les gouvernements lors de leur réunion du matin de fournir un compte rendu sur les trois villes candidates

finalistes. La décision serait prise le lendemain. Les membres devaient décider s'ils souhaitaient faire une recommandation au Conseil de fondation le lendemain. Si les membres n'avaient pas de ville particulière à recommander au Conseil, ils pouvaient aussi le faire. Les membres du Conseil de fondation prendraient une décision avec ou sans la recommandation du Comité exécutif. Il dit qu'il resterait partial dans cette affaire. Si le Comité exécutif proposait une ville, cette candidature serait présentée au Conseil de fondation le lendemain. Ceci n'excluait pas la possibilité d'en discuter. Il explique que le lendemain, il y aurait 34 personnes présentes admissibles au vote. Certains représentants n'auraient pas le droit de voter. Les membres devraient également décider s'ils souhaitaient que le vote soit au scrutin secret ou à main levée. Il explique ensuite que le vote serait exhaustif, c'est-à-dire qu'un individu voterait pour une ville et que la ville détenant le moins de votes serait éliminée. En fin de compte, il se pouvait que la ville-hôte soit définie au premier tour si celle-ci obtenait la majorité des votes. C'était la procédure qui se tiendrait le lendemain. Il dit qu'il fallait aussi nommer des scrutateurs. Ceci étant dit, il laisse le directeur général donner un aperçu des candidatures.

M. RICCI BITTI s'interroge sur la procédure quant aux représentants officiels.

LE PRÉSIDENT dit que les représentants officiels auraient le droit de voter le lendemain, mais que certaines personnes autour de la table n'étaient pas des représentants officiels. Le Conseil de fondation pouvait nommer un représentant officiel agissant à titre de remplaçant. Le lendemain, certaines personnes se trouveraient autour de la table, mais comme ces personnes n'étaient pas des représentants officiels, elles ne pourraient pas voter. En somme, 34 personnes sur 38 auraient le droit de voter; quatre personnes siègeraient, mais ne pourraient pas voter.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il y avait une lettre sur la table. Cette lettre provenait de la Slovénie et signifiait le retrait de sa candidature. Il restait donc trois villes en lice : Dallas aux États-Unis, Johannesburg en Afrique du Sud et Sochi en Russie. La direction avait suivi le même processus d'évaluation des soumissions que pour la Conférence de 2007. À cette époque, il y avait eu plusieurs candidatures et l'AMA avait fourni un rapport semblable au Comité exécutif. Il n'était pas surpris que les membres lui demandent des détails et des précisions à cet égard. Les trois villes avaient répondu au questionnaire et avaient promis de respecter les exigences dans leur offre. Il ne voyait aucun problème technique à livrer la marchandise. Les soumissions des villes candidates variaient d'une à l'autre. La soumission de Sochi reposait sur un édifice en construction. Il n'était pas en mesure de dire si cet édifice avait fait l'objet d'une inspection. Toutes les villes avaient accepté de prendre en charge les dépenses courantes de la conférence. En outre, deux villes offraient même de couvrir des frais additionnels. La ville de Johannesburg proposait de couvrir les frais d'hébergement et le transport aérien des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA. Il y aurait également une réception pour tous les invités. La soumission de Sochi offrait de couvrir les frais d'hébergement des membres de la direction, du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA. L'AMA avait permis à toutes les villes de présenter une soumission et de faire des propositions additionnelles, mais elle n'avait pas dévoilé à chacune des villes candidates ce que les autres villes avaient offert. Elles le savaient déjà à l'heure actuelle, puisqu'elles avaient vu le rapport. Il dit que le reste du document parlait de lui-même. Avec l'expérience en Espagne, il pouvait affirmer que ces conférences n'avaient du succès que si les installations étaient adéquates. L'AMA avait besoin d'une salle de conférence en configuration standard-école (de type auditorium) pouvant accueillir de 1500 à 2000 personnes. Plusieurs salles pouvaient offrir suffisamment de sièges, mais ne pouvaient accueillir de tables ni offrir de micros pour tous les participants. Les trois villes candidates

avaient respecté ces exigences. Il était difficile pour lui de se prononcer; il ne croyait pas que c'était son rôle. Son rôle était de s'assurer que le matériel recueilli soit compilé et présenté aux membres. Il avait aussi informé les membres des propositions additionnelles faites par les villes candidates abordées. Il ne s'était pas présenté au représentant de la ville de Dallas pour lui dévoiler le contenu de la soumission des autres villes, ce qu'il jugeait approprié. Selon lui, il s'agissait de soumissions intéressantes et il était satisfait de les présenter aux membres du Comité exécutif. Chacune des soumissions avait été évaluée selon les demandes du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

M. REEDIE dit qu'il avait recommandé la nomination de Copenhague pour la deuxième conférence et qu'il avait fait de même pour Madrid. Il avait fait cela parce que ces conférences devenaient de plus en plus importantes et engendraient des coûts énormes pour l'AMA. Il lui semblait donc logique que ces coûts soient pris en charge en grande partie par la ville-hôte. Les retombées d'une telle conférence mondiale pour cette ville étaient très intéressantes. Copenhague en avait grandement bénéficié, tant bien que plusieurs années après, elle avait organisé dans le même édifice un événement pour le CIO qui avait eu beaucoup de succès. Les installations de Madrid avaient été exceptionnelles et l'investissement de la ville, fort important. Compte tenu de ces informations, si le Comité exécutif décidait de faire une recommandation le lendemain, il dit qu'il serait heureux de se prononcer et de faire une recommandation en vertu des aspects techniques et financiers. Il croyait que, si l'AMA connaissait des difficultés financières, elle devait dépenser prudemment. C'était aussi pourquoi l'AMA avait besoin du soutien de la ville-hôte.

M. LISSAVETZKY avait une question. Y aurait-il des présentations faites par les villes candidates et y aurait-il des nominations?

LE PRÉSIDENT répond que le but n'était pas de demander aux villes-hôtes de faire des présentations. Ceci étant dit, on avait laissé un peu de souplesse en ce sens, parce qu'il avait eu vent que des représentants de Sochi s'étaient déplacés pour présenter des informations et se livrer à du lobbying durant le week-end pour obtenir l'appui de certains. Il ne savait pas si les Russes étaient en ville; il n'en avait pas vu! Cela dit, l'AMA n'avait pas invité les représentants des villes candidates à faire de présentations officielles avec vidéos, discours, et ainsi de suite.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ajoute un commentaire à celui de Monsieur Reedie. Il était évident que la soumission de Johannesburg était la meilleure, d'un point de vue économique. Les membres se souviendraient de ce qu'il en avait coûté à l'AMA pour une telle conférence à Madrid. L'AMA avait établi un budget pour les frais ordinaires à 210 000 \$; ces frais seraient payés par l'Afrique du Sud. C'était 210 000 \$ de moins qu'en 2007. D'un point de vue technique, toutes les villes étaient conformes, mais d'un point de vue économique, Johannesburg avait la soumission la plus avantageuse.

M. RICCI BITTI demande si le président croyait qu'il était préférable de faire une recommandation ou non. Il ne savait pas ce que les membres pensaient vraiment.

LE PRÉSIDENT réitère qu'il ne souhaitait pas influencer la décision, mais le choix du continent d'Afrique lui semblait bon. L'AMA était un organisme mondial et devait tenir des événements aux quatre coins du monde. Le siège social était en Amérique du Nord. La dernière conférence s'était tenue en Europe. Certains diraient que Sochi était en Europe. Il serait satisfait du choix du Conseil de fondation.

M. JURITH dit qu'il souhaitait faire quelques commentaires sur la soumission de Dallas. Les trois dernières conférences de Lausanne, Copenhague et Madrid s'étaient

tenues en Europe; la soumission de Dallas venait d'Amérique du Nord. Si l'AMA voulait étendre son influence dans le monde, la ville de Dallas l'aiderait certainement à le faire. La soumission était excellente sur le plan technique et respectait les exigences. Elle était soutenue par le Comité olympique des États-Unis, l'USADA, l'État de Dallas et la Ville de Dallas. Il demande aux membres de tenir compte de cette information.

MME BARTAGI dit que, d'un point de vue de sécurité, l'AMA avait besoin d'engagements de la part des gouvernements afin que la conférence soit une réussite. Financièrement parlant, les membres savaient quel gouvernement était mieux placé pour aider l'AMA. La conférence devait avoir un impact important sur les activités antidopage de la région choisie. On devait aussi tenir compte de ces points.

M. LISSAVETZKY dit qu'il y avait trois villes candidates de trois continents et que les membres du gouvernement défendraient vraisemblablement la ville de leur propre continent. À la réunion du CAHAMA, les représentants européens avaient décidé de voter pour Sochi, la ville européenne. Il dit qu'il voterait pour Sochi. Si le CIO avait choisi Sochi comme ville pour accueillir les Jeux olympiques, il était très logique d'y tenir une conférence aussi. Johannesburg était une ville magnifique, l'Afrique du Sud était magnifique, l'Espagne y avait même remporté la Coupe du monde! Les soumissions étaient excellentes d'un point de vue technique. Il fallait aussi se pencher sur les coûts. Mais il fallait aussi tenir compte d'autres facteurs. La manière de voter du Conseil de fondation lui importait peu; cela pouvait se faire par scrutin secret ou à main levée. Il respecterait la décision de ses collègues. Il avait lu les soumissions, et les trois villes candidates étaient excellentes. La décision revenait au Conseil de fondation.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il croyait que le Conseil de fondation ne prenait pas beaucoup de décision par lui-même, puisque la plupart des décisions étaient prises par le Comité exécutif. Il se demandait si le Comité exécutif ne s'ingérait pas ici en faisant une telle recommandation au Conseil de fondation plutôt que de laisser les membres décider eux-mêmes sans recommandation. Il souhaitait personnellement que le Conseil de fondation prenne cette décision seul.

LE PRÉSIDENT sentait que les propos du professeur Ljungqvist reflétaient l'état d'esprit des membres par rapport à ce point, à savoir que le Comité exécutif ne devait peut-être pas faire de recommandation le lendemain.

M. REEDIE dit qu'il était rarement en désaccord avec le professeur Ljungqvist; il pensait que ce point touchait le Conseil de fondation, mais qu'il devait avoir l'avis des membres du Comité exécutif qui s'étaient penchés sur la question en détail. Selon lui, le Comité exécutif devait formuler une recommandation. Il croyait que les propos de Monsieur Lissavetzky étaient logiques et utiles. Le rôle du Comité exécutif était d'examiner en détail chaque projet avant de faire des recommandations au Conseil de fondation. Le Conseil décidait par la suite. Celui-ci pouvait décider de ne pas tenir compte de la recommandation du Comité exécutif et d'évaluer lui-même les trois villes candidates.

M. LUNN déclare qu'il pensait que les données devaient être présentées au Conseil de fondation sans recommandation. Quelqu'un pouvait présenter les informations sur les trois villes, ensuite les membres du Conseil de fondation prendraient leur décision. Cela était mieux que de leur dire pour quelle ville ils devaient voter.

Pour avoir vu la Suisse, le Danemark et l'Espagne organiser une telle conférence, LA DRE ELWANI croyait que l'AMA, à titre d'Agence mondiale antidopage, ne devait pas être présente qu'en Europe, mais ailleurs dans le monde. L'AMA devait donc considérer d'autres continents.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient faire une recommandation au Conseil de fondation.

M. REEDIE dit qu'il croyait que le Comité exécutif devait recommander Johannesburg comme ville-hôtesse de la prochaine conférence. L'AMA se déplaçait en Amérique du Nord régulièrement et l'Europe avait déjà organisé des conférences. En outre, la soumission semblait la plus plausible sur le plan financier. Qui plus est, la conférence se tiendrait sur un autre continent. Si le Conseil de fondation ne souhaitait pas cela, il y aurait un processus.

M. LISSAVETZKY demande s'il pouvait y avoir des abstentions. Il dit qu'il ne voterait pas contre Johannesburg parce que le projet était excellent. Toutefois, il souhaitait défendre les intérêts de l'Europe, et l'Europe soutenait Sochi. Si la majorité votait en faveur de Johannesburg, qu'il en soit ainsi, mais l'Europe soutenait Sochi. La décision revenait au Conseil de fondation. Il croyait qu'il devait y avoir la possibilité de s'abstenir. Plutôt que de formuler une recommandation, on devait en discuter. La méthode la plus judicieuse serait de présenter des arguments pour ou contre telle ou telle ville et de laisser le Conseil de fondation décider par la suite. Il ne devait pas y avoir de recommandation officielle.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif expliquerait que le vote pris à l'instant montrait que la majorité des membres du Comité exécutif appuyait la recommandation. Individuellement, chacun pouvait voter à sa guise. La majorité des membres du Comité exécutif avait indiqué que cette recommandation devait être faite. Il croyait que le vote du lendemain devait se faire par scrutin secret afin d'éviter toute source d'embarras. Il présenterait cette motion et solliciterait les votes le lendemain.

M. RICCI BITTI déclare que les faits indiquaient clairement que l'AMA devait choisir Johannesburg.

LE PRÉSIDENT affirme que les faits étaient devant eux. L'option la plus avantageuse sur le plan financier était la ville de Johannesburg. Bien que la majorité appuyait cette recommandation, cela n'empêchait pas les membres du Comité exécutif de se prononcer individuellement pour une autre ville le lendemain et de voter à leur guise.

DÉCISION

La proposition de recommander au Conseil de fondation la candidature de Johannesburg comme ville-hôtesse de la prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport est approuvée majoritairement par le Comité exécutif.

4.2 Président et vice-président

LE PRÉSIDENT dit que le Conseil de fondation devait se prononcer sur cette question le lendemain. Lorsque cette question serait soulevée, il céderait son siège et demanderait au vice-président d'occuper le siège afin de proposer une motion aux fins d'approbation par le Conseil de fondation. Il ne savait pas s'il était nécessaire de le faire lors de la réunion du Comité exécutif. Il dit qu'il était prêt à entendre les discussions. Le professeur Ljungqvist et lui avaient manifesté leur intérêt de poursuivre un deuxième mandat de trois ans. Le Conseil de fondation devait approuver cette décision.

M. LUNN parlait au nom du gouvernement du Canada et souhaitait exprimer sa gratitude à l'égard de Monsieur Fahey et du professeur Ljungqvist pour leur excellent

travail au cours des trois dernières années. Il dit qu'il appuierait leurs nominations et que tous deux méritaient des félicitations.

M. JURITH fait écho aux commentaires de Monsieur Lunn. Il dit qu'il appuierait la nomination de Monsieur Fahey et du professeur Ljungqvist lorsque cette proposition serait présentée au Conseil de fondation le lendemain.

M. LISSAVETZKY dit que les représentants du CAHAMA avaient décidé d'appuyer les nominations du président et du vice-président. Il ajoute qu'il serait heureux de voir Monsieur Fahey et le professeur Ljungqvist entamer un autre mandat; il les remerciait pour leur excellent travail.

M. ROWE dit qu'il appuyait la nomination de Monsieur Fahey et du professeur Ljungqvist. Il les félicitait pour leur travail. Il serait heureux de collaborer avec eux au cours des trois prochaines années.

MME BARTAGI dit que l'Afrique soutenait la nomination du président et du vice-président et espérait qu'ils continueraient leur excellent travail pour lutter contre le dopage dans le sport.

M. RICCI BITTI était du même avis que tous les intervenants précédents. Il remercie le président et le vice-président pour leurs efforts passés et futurs. Il ajoute que le professeur Ljungqvist était une personne bien en vue dans le milieu.

LE PRÉSIDENT dit, à la blague, qu'il était toujours agréable de travailler avec un bonze. Il remercie les membres pour leurs remarques bienveillantes et espère qu'il n'y aurait pas de discorde le lendemain.

DÉCISION

Il est pris note des informations concernant le président et le vice-président.

4.3 Désignations du Comité exécutif 2011

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient devant eux les documents modifiés liés à ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit aux membres que la direction avait été informée le matin même que le représentant de l'Océanie au Comité exécutif serait le ministre australien. Il n'y aurait donc qu'un poste à pourvoir; il serait annoncé après la réunion intergouvernementale asiatique qui se tiendrait avant la réunion du Conseil de fondation. La liste complète des représentants au Comité exécutif pour la prochaine année serait disponible le lendemain. Il demande aux membres d'appuyer les désignations.

LE PRÉSIDENT informe les membres que la décision requise était que le Conseil de fondation nomme les membres du Comité exécutif pour 2011 et nomme le représentant d'Asie lorsque ce dernier serait élu et annoncé le lendemain matin.

DÉCISION

Les désignations du Comité exécutif pour 2011 sont approuvées.

4.4 Conseil de fondation

4.4.1 Composition 2011

LE PRÉSIDENT dit qu'il pensait que ce processus était, somme toute, assez simple et conforme aux Statuts de l'AMA.

M. ROWE dit que le mandat pour un des membres de l'Océanie siégeant au Conseil de fondation viendrait à échéance le 31 décembre 2010. Il demande si la direction souhaitait avoir la nomination. Il informe les membres que le nommé serait de la Nouvelle-Zélande.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST informe les membres que Madame Angela Ruggiero, joueuse de hockey des États-Unis, prendrait la relève de Monsieur Popov à titre de représentante de la Commission des Athlètes du CIO.

LE PRÉSIDENT sollicite l'approbation des membres.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation est approuvée.

– 4.4.2 Confirmation de la composition pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT informe les membres que l'AMA était tenue d'informer les autorités suisses des décisions prises par le Comité exécutif. Il demande si les membres étaient d'accord.

DÉCISION

La confirmation de la composition pour les autorités suisses est approuvée.

5. Mise à jour - Juridique

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur quelques lettres mises à leur disposition. Il s'agissait de réponses du TAS et de son secrétaire général, Monsieur Reeb, à une lettre acheminée au TAS et à une réponse à cette lettre de Monsieur Niggli. Il demande aux membres de prendre connaissance de ces lettres qui, selon lui, étaient inacceptables. Il dit que Monsieur Niggli avait bien décrit le sentiment de tous les membres dans une lettre subséquente. L'AMA avait du travail à faire pour améliorer le TAS. Il demandait aux membres d'en tenir compte.

M. NIGGLI dit que certaines questions avaient évolué depuis la rédaction de son rapport. Il se rapporte d'abord au cas 5, une décision reçue récemment du Tribunal fédéral suisse sur l'un des appels faits par Alejandro Valverde, contestant la décision du TAS au motif que l'un des arbitres, Monsieur Ullrich Haas, n'était pas indépendant parce qu'il avait été président de la mission des Observateurs indépendants aux Jeux d'Athènes en 2004 et qu'il avait fait partie de l'équipe de projet du Code. Le Tribunal fédéral suisse avait rejeté les arguments et l'appel de Monsieur Valverde, ce qui était une bonne nouvelle en soi. Monsieur Niggli croyait que la décision était très complète et qu'il était rare qu'un tribunal rédige un rapport de 40 pages et fournisse tant de détails. Ce rapport serait utile lors d'autres causes devant le TAS abordant l'indépendance des arbitres. Plus particulièrement, le Tribunal avait souligné qu'il considérait que tous les arbitres sur un panel, qu'il s'agisse des présidents ou des arbitres nommés par les parties, devaient être également indépendants. Ainsi, la notion d'arbitre représentant une partie, qui existait

dans certaines juridictions, n'était pas acceptée par le Tribunal fédéral. Autrement dit, si un arbitre prétendait qu'il était arbitre d'un sportif ou d'une fédération, ce n'était pas accepté. C'était, selon lui, une bonne nouvelle.

Par rapport au cas 6, il explique que c'était la première fois que l'AMA devait défendre une cause en France devant le Conseil d'état français. L'AMA n'avait pas reçu la décision finale, mais elle savait que le Conseil d'État avait accepté la juridiction de l'AMA, à savoir qu'elle pouvait porter des causes en appel en France. Ce précédent était intéressant, car il signifiait que l'AMA disposait de moyens pour faire appel en France, même si des causes nationales ne pouvaient être présentées devant le TAS en vertu de la législation française.

Il dit que le cas 11 avait été résolu. Une sanction de deux ans avait été imposée au sportif.

La situation était la même pour le cas 15. Le joueur avait reçu une sanction de deux ans. Il explique que cette cause était très intéressante puisque c'était la première cause pour laquelle l'AMA avait dû payer tous les frais d'avance en raison d'une décision prise à l'échelle nationale. Ainsi, en vertu des nouvelles règles du TAS, l'AMA avait dû payer tous les frais d'avance. Ni le joueur, ni la fédération espagnole de football n'avaient déboursé un sou. L'AMA avait dû payer les frais d'avance pour les trois parties en cause, soit près de 30 000 francs suisses, et ce, avant même que l'affaire ne soit entendue. Le sportif avait eu une sanction de deux ans. L'AMA ne savait pas comment les frais seraient partagés puisque cette affaire serait assujettie à une décision du TAS à venir. Il avoue qu'il trouvait plutôt exceptionnel que la fédération de football, qui avait reconnu dans le cadre des procédures que l'application de la loi espagnole en première instance avait été erronée, avait refusé de payer les frais et de prendre part aux procédures. Il ne croyait pas qu'il était normal qu'une fédération disposant de tels moyens et ressources doive dépendre de l'AMA pour payer les frais d'avance.

Il poursuit en disant que la cause chypriote au cas 18 était compliquée. L'entraîneur avait été suspendu pour une période de quatre ans et les deux joueurs avaient aussi été suspendus. L'ONAD chypriote avait écrit à la FIFA lui demandant ce que la FIFA comptait faire avec l'équipe; cette équipe avait remporté les championnats. Deux joueurs de la même équipe avaient été condamnés, mais on devrait imposer des sanctions à toute l'équipe, selon les règles de la FIFA. La lettre avait été envoyée à la FIFA et on attendait le point de vue de la FIFA.

Par rapport au cas 19, il dit que Monsieur Cañas plaidait toujours sa cause en Europe, mais que l'AMA avait été admise comme partie dans cette affaire. L'AMA avait fait une demande officielle qui avait été acceptée par la Cour européenne de justice; la date limite pour déposer le dossier était fixée à la mi-janvier.

Il poursuit en disant que l'affaire 14 était très décevante. Le TAS avait imposé une sanction de deux ans au cycliste. Celui-ci n'avait pas porté la décision du TAS en appel; la décision du TAS était donc finale. Le cycliste était retourné dans son pays, la Belgique, et s'était présenté devant le tribunal civil belge pour lui demander d'annuler la décision du TAS. L'UCI et l'AMA s'étaient prononcés contre ce point au motif que les tribunaux belges n'avaient pas la juridiction en la matière; une fois que le TAS avait rendu une décision, la seule façon de la contester était de se rendre devant le Tribunal fédéral suisse; ceci avait été confirmé par le tribunal belge de première instance, donc la demande avait été rejetée. Le cycliste avait fait appel en Belgique et une décision exceptionnelle avait été rendue quelques jours auparavant, permettant au cycliste de pratiquer son sport jusqu'en avril. Cette décision avait été rendue par un juge qui ne souhaitait pas prendre de décision finale, mais qui croyait que le cycliste devait avoir le

droit de pratiquer son sport jusqu'à ce qu'une décision officielle soit rendue. Pour justifier cette décision, il avait allégué que le TAS n'était pas une institution d'arbitrage, mais plutôt un organisme disciplinaire à qui l'UCI avait délégué ses pouvoirs disciplinaires. Monsieur Niggli dit que tout ceci était de la pure science-fiction et que l'AMA devait composer avec cette situation! Il dit que l'AMA composerait avec cette situation; toutefois il était très inquiet de voir certaines choses, totalement fausses sur le plan juridique, se passer. Ce qui était très important de noter était que ceci avait un impact en Belgique seulement; il y avait une décision pour le reste du monde empêchant le cycliste de compétitionner, mais en Belgique on devait se plier à cette étrange décision.

Concernant la question de la protection des données, il dit qu'il y avait eu une réunion en marge des réunions du Conseil de l'Europe et du CAHAMA la semaine précédente à Strasbourg. Les discussions étaient en cours. Les commentaires sur la durée de rétention avaient été reçus et compilés; il y avait eu des discussions avec les collègues européens de l'AMA qui fourniraient leurs commentaires en février. La Commission européenne tardait à donner au Québec une reconnaissance d'adéquation officielle au sens du droit européen. Il s'agissait d'une décision administrative et tout le monde espérait que la Commission rendrait sa décision bientôt. Le Conseil de l'Europe essayait de rédiger une lettre entérinée par les ONAD et adressée à Monsieur Reding, le commissaire chargé de cette question à Bruxelles.

Enfin, il dit qu'il y avait eu des discussions sur la question de la publication des décisions. On devrait se pencher davantage sur ce point et en discuter, surtout en Europe.

Par rapport au TAS, le président avait mentionné les correspondances. De toute évidence, l'AMA avait été déçue par les réponses fournies par le TAS; il croyait que tous les avocats avaient participé à la réunion du groupe de travail juridique dans un dessein constructif. L'objectif avait été d'obtenir des idées constructives pour minimiser les coûts, accélérer les procédures et rendre les choses efficaces. L'AMA avait les mêmes préoccupations et les avait communiquées au TAS. Un nouveau président avait été élu; il espérait que les discussions s'amélioreraient. La décision de la Belgique constituait un bon exemple du TAS qui était critiqué; cette décision était erronée.

LE PRÉSIDENT dit qu'il ne comptait pas proposer que les correspondances additionnelles du TAS soient transmises à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. Le Comité exécutif devait connaître la nature des documents. Selon lui, il était décevant que le TAS ne se présente pas en cours pour l'affaire Keisse en Belgique qui avait attaqué le TAS et son autorité. C'était très regrettable. L'AMA avait encouragé le TAS à s'y rendre, mais le TAS avait choisi de ne pas participer à l'affaire. L'AMA en était même au point de mettre en doute l'autorité du TAS; on se trouvait maintenant devant l'interprétation légale loufoque que le TAS était un organe disciplinaire.

M. REEDIE fait référence aux deux causes espagnoles de football (cas 15 et 16). Il était heureux de voir que la législation allait être modifiée en Espagne; ceci réglerait la question des appels dans ce pays. Il s'agissait d'une excellente nouvelle. Concernant le paiement fait par l'AMA, il demande à Monsieur Lissavetzky s'il pouvait passer un coup de téléphone à l'association de football et lui demander de remettre la modique somme payée en avance par l'AMA à la direction de l'AMA. Il était injuste que l'AMA doive payer tous les frais. Cette somme était modique et c'était une simple question de principe.

M. LISSAVETZKY répond que les associations en question étaient indépendantes; il n'avait pas de pouvoir auprès de l'Association espagnole de football. Il dit qu'il pouvait passer le message, mais qu'il ne pouvait pas donner d'ordres. Il assistait aux réunions du Comité exécutif à titre de représentant de l'Europe; toute question bilatérale devait être

présentée ailleurs. Il parlait au nom de l'Europe. La fédération était une entité privée. Si l'AMA souhaitait qu'il parle au président de l'association, il pouvait le faire, mais il n'avait aucune autorité en la matière. Il tenait à ce que les membres comprennent bien cette situation.

LE PRÉSIDENT dit qu'il croyait que ce que Monsieur Reddie avait voulu dire à Monsieur Lissavetzky était qu'il pouvait essayer de discuter avec l'association et non de lui donner des ordres. Il comprenait que Monsieur Lissavetzky était prêt à discuter avec l'association. Dans le même ordre d'idée, par rapport à l'Espagne, la dernière portion du cas 16 indiquait qu'une modification à la législation allait être faite dans les prochaines semaines, ce qui réglerait cette situation particulière. Il lui demandait si cette législation allait être modifiée bientôt.

M. LISSAVETZKY répond qu'il ne se doutait pas que le Comité allait aborder la situation de certains pays en particulier. Il n'était pas certain d'avoir bien compris la question. La situation en Espagne était comparable à celle en France. La situation était en voie de se régler en France. Dans le cas de l'Espagne, il dit qu'il avait des discussions afin de régler un problème qui n'avait pas été examiné dans la législation espagnole, laquelle était très semblable à la législation française. L'Espagne collaborait directement avec l'agence antidopage. Ce pays avait des lois antidopage. L'Espagne avait fait le plus d'ajustements possible, comme la France l'avait fait. La publication des causes avait eu lieu, mais l'AMA n'était pas au courant. D'autres pays ne disposaient pas de telles législations. Concernant la cause en particulier, l'Espagne faisait les efforts nécessaires. Ce n'était pas un caprice; certains pays avaient des difficultés en termes de ressources et de législation; il était parfois difficile d'obtenir toutes les opinions d'un point de vue juridique et d'harmoniser les lois européennes avec le Code de l'AMA. Il dit qu'il attendait une réponse de Monsieur Simonelli, qui devait rencontrer Monsieur Odriozola en après-midi ou le lendemain.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait simplement voulu savoir s'il y avait eu des progrès dans les dernières semaines. Il dit qu'il savait que des efforts avaient lieu depuis longtemps. Il ne souhaitait pas critiquer; il voulait seulement avoir un aperçu des progrès.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il y avait une disposition dans le Code qui prévoyait une suspension de quatre ans dans les cas sérieux de dopage. Avait-on déjà imposé une telle sanction? Il avait constaté deux cas sérieux qui méritaient une telle suspension de quatre ans. Il y avait d'autres cas impliquant des stéroïdes anabolisants qui méritaient une suspension de quatre ans. Les gens lui demandaient où en étaient ces cas; il avait toujours répondu qu'il ne le savait pas.

M. MCQUAID revient aux échanges de correspondances entre l'AMA et le TAS et commente le ton des échanges plutôt que le contenu. Il était davantage préoccupé par le ton employé, surtout celui dans la réponse du TAS à l'AMA. Il exhorte le président de rencontrer le nouveau président du TAS et d'essayer d'établir des liens pour que la collaboration entre l'AMA et le TAS soit plus efficace et positive.

LE PRÉSIDENT répond qu'il comptait rencontrer le nouveau président du TAS dans les plus brefs délais. Il apporterait certainement ces correspondances avec lui dans son porte-document et celles-ci feraient l'objet de discussions.

M. REEDIE dit qu'il avait prévenu le nouveau président du TAS la veille que Monsieur Fahey lui passerait un coup de téléphone.

M. RICCI BITTI note qu'il croyait que le TAS avait fait l'objet de nombreuses critiques en matière de cohérence et de qualité. Il était dans l'intérêt de tous de disposer d'un TAS efficace; il fallait donc adopter une attitude constructive. Il était d'accord avec Monsieur

McQuaid. Les correspondances montraient qu'il fallait absolument collaborer. Dans l'intérêt de l'AMA et du sport en général, il était nécessaire que le TAS soit efficace. Il recommande d'adopter une attitude constructive lors des échanges avec le nouveau président, le CIAS, etc.

Sa deuxième remarque touchait le cas Cañas. Ce joueur avait cessé de jouer au tennis trois ans auparavant. Il se demandait si Monsieur Niggli pensait que Monsieur Cañas subvenait à ses propres moyens ou si un groupe d'intérêt le finançait. Monsieur Cañas avait cessé de jouer et bien qu'il fût un excellent joueur de tennis, il n'était probablement pas très riche et n'avait pas envie de perdre de l'argent non plus. Certains cas avaient l'aide de groupes d'intérêt.

M. JURITH dit qu'il y avait deux tendances dans cette discussion sur le système d'arbitrage arbitraire. Il fait écho aux propos de Messieurs McQuaid et Ricci Bitti par rapport à la nécessité de s'entendre avec le TAS; c'était crucial. Le rôle du TAS était important quant au fonctionnement du système des disciplines et des sanctions. Cette question devait être réglée. Il croyait que le président pouvait y arriver. Un autre point important, abordé plus tôt lors des discussions sur le rôle de l'UNESCO, était qu'il y avait un système d'arbitrage et un processus sur lequel l'AMA dépendait pour faire respecter le Code. Si les sportifs pouvaient sortir de ce cadre et se rendre à leur cour civile, l'AMA courait le risque que ce système soit ébranlé et perde son uniformité et sa cohérence; le Code reposait sur ces principes. En tant qu'Américain, il pouvait comprendre les gens qui souhaitaient faire appel à tous les recours légaux possibles. Cependant, les gouvernements étaient tenus d'examiner les dispositions de leurs lois; si on s'entendait sur le fait que l'arbitrage était le recours légal pour contrer les transgressions dans le processus et que l'on permettait à des individus de dépasser le cadre, cela minait la crédibilité de l'AMA. Cette question devait être abordée avec l'UNESCO quant aux lois nationales, parce que si cette tendance se maintenait et si l'AMA permettait de tels écarts en laissant des individus recourir à d'autres recours légaux, c'est toute l'uniformité du système qui serait ébranlée.

M. NIGGLI fait un commentaire général par rapport au TAS. L'AMA était prête à discuter avec le TAS si le TAS le souhaitait. C'était le but de la lettre. Monsieur Pound, qui était aujourd'hui président d'un comité stratégique au sein du CIAS, avait été invité à la réunion pour prendre part aux discussions. Monsieur Reeb avait aussi été invité, mais il ne s'était pas présenté. L'AMA était ouverte aux discussions avec le TAS, mais le TAS devait aussi faire preuve d'ouverture. L'AMA ne défendait pas ses propres intérêts; l'AMA avait simplement réuni des professionnels qui fréquentaient le TAS régulièrement afin d'assurer une plus grande efficacité.

Le professeur Ljungqvist avait tout à fait raison. Peu de sanctions de quatre ans avaient été imposées. L'une des raisons était que cette disposition s'appliquait seulement aux cas dont les échantillons avaient été prélevés en 2009. Récemment, dans un cas de Passeport biologique présenté par l'UCI au TAS, on avait demandé une suspension de quatre ans. Ce type de suspension surviendrait de plus en plus, mais cela prenait du temps. L'AMA envisagerait cette option lorsqu'elle porterait des causes en appel.

La question de Monsieur Ricci Bitti sur le financement de Cañas était très pertinente. Il dit qu'il était presque convaincu que Monsieur Cañas ne déboursait rien pour se défendre. Certains avocats avaient essayé de créer un précédent au niveau européen; on avait vu cela dans d'autres causes. Il était presque certain que la cause Keisse n'était pas financée par Monsieur Keisse et que les autres causes en Belgique, surtout le cas d'appel par un groupe de joueurs de volleyball et de basketball, étaient entièrement financées par des syndicats. Malheureusement, il n'avait aucune preuve de ce qu'il avançait, mais il

croyait que pour bon nombre de cas, il y avait du financement externe. Les pourvoyeurs souhaitaient créer un précédent dans la loi européenne afin de faire une brèche dans le système et de présenter ensuite ces cas dans un contexte de lois du travail. Les membres ne devaient pas oublier le cas Bosman, qui avait secoué le monde du football et créé des problèmes graves en Europe. Il y avait toujours des tentatives de se servir de l'antidopage comme moyen pour arriver à ses fins. La menace était grave.

En réponse à Monsieur Jurith, il dit qu'il existait une excellente convention appelée la Convention de New York. De toute évidence, les citoyens américains étaient préoccupés par cela depuis longtemps, et c'était pourquoi la Convention avait été créée; celle-ci abordait la question soulevée. En vertu de la Convention, une fois qu'un individu avait recours à l'arbitrage et qu'une décision arbitrale avait été rendue, cet individu ne pouvait se présenter devant la cour civile. Les cours civiles ne devaient pas accepter de demandes d'un individu qui avait été condamné par un tribunal d'arbitrage; ils devaient refuser une telle demande. C'est ce que le tribunal de Belgique avait fait en première instance, mais il ne l'avait pas fait en deuxième instance, défiant ainsi toute logique sur le plan juridique. Plusieurs pays avaient ratifié la Convention de New York, il ne s'agissait pas d'un problème qui survenait dans la majorité des pays. Toutefois, certains pouvaient rencontrer un juge qui tenterait de déformer les faits afin d'éviter d'appliquer les règles. Là était la préoccupation.

Par rapport à toute la question du TAS, LE PRÉSIDENT répète que lui et Monsieur Howman avaient rencontré l'ancien président du TAS en Suisse afin d'entamer des discussions constructives et d'arriver à une entente pour mieux servir les intérêts du Code de l'AMA et le sport à l'aide du TAS, un système de justice qui avait toujours été abordable, accessible et efficace. Une rencontre similaire s'était tenue à Vancouver cette année avec Monsieur Reeb, et l'AMA avait présenté plusieurs points au TAS et avait eu des réponses favorables; ces réponses avaient été changées par la suite. L'AMA avait exprimé des inquiétudes par rapport aux coûts pour les fédérations nationales (sauf lorsque celles-ci agissaient dans le cadre de l'autorité déléguée par une fédération internationale). D'autres organismes utilisant le système avaient déboursé des frais énormes. On avait dit à l'AMA que cela n'avait pas été le but, mais l'AMA savait trop bien que cela avait été le but, et que les paroles du président de l'époque étaient vaines puisque les pratiques qui avaient suivi ne concordaient pas. L'AMA était et continuerait d'être ouverte aux discussions. Il dit qu'il irait rencontrer le président dans les plus brefs délais à Sydney et tenterait d'obtenir les résultats que tous espéraient. Il fallait retenir les trois mots clés suivants : abordable, accessible et rapide. Ce n'était pas le cas à l'heure actuelle.

Sans vouloir mettre Monsieur McQuaid sur la sellette, il dit supposer que l'affaire Keisse préoccupait l'UCI, quant à la décision rendue et au fait qu'un juge ait permis à Monsieur Keisse de courir. Il pouvait courir en Belgique. Il supposait aussi que l'UCI ne permettrait pas que le cycliste participe à quelconque événement à l'extérieur de la Belgique.

M. MCQUAID répond que l'UCI insisterait pour que la décision du TAS soit appliquée à l'extérieur de la Belgique, mais elle prenait des risques importants parce que les enjeux étaient de 100 000 euros si l'UCI perdait en appel.

LE PRÉSIDENT dit qu'il croyait qu'une lettre de l'AMA à l'UCI pouvait aider. Ce juge avait indiqué dans la décision provisoire qu'il permettait au cycliste de courir jusqu'à ce qu'une décision soit rendue en avril. La décision devrait être prise en avril et il y aurait une amende de 100 000 euros imposée à l'UCI si elle ignorait la décision du juge. C'est ce à quoi Monsieur McQuaid faisait référence. Il dit qu'il discuterait avec Monsieur

McQuaid sur les moyens dont l'AMA collaborerait avec l'UCI. Il dit qu'il appréciait que la décision du TAS soit aussi celle de l'UCI et que l'UCI veillerait à la faire respecter à l'extérieur de la Belgique.

M. MCQUAID informe les membres que ce cycliste était un cycliste de la catégorie de course des six jours et que la saison pour ce type de course était de novembre à mars. Cela laissait au cycliste une saison complète pour courir avant que la décision ne soit rendue en avril. La saison serait alors terminée.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour : Juridique.

6. Finance

6.1 Mise à jour : Finance

M. REEDIE avait songé au fait que, dans le passé, les finances avaient été abordées avant les questions juridiques. Il se demandait si ce changement à l'ordre du jour avait une certaine importance.

Plusieurs points avaient été abordés par le Comité exécutif lors de sa dernière réunion et, en définitive, un budget pour la prochaine année serait présenté au Conseil de fondation aux fins d'approbation.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour : Finance.

6.2 État des contributions des gouvernements/du CIO

M. REEDIE informe les membres que le taux de collecte était bon. Au 19 novembre, l'AMA avait obtenu un taux de collecte de 98,47% des contributions, ce qui était très bien. Plusieurs pays n'avaient pas encore versé leur contribution, dont deux importants en Europe, ce qui le surprenait beaucoup. En Hongrie, le président du CNO était également président du pays. Il pensait que l'AMA devrait être en mesure d'obtenir cette contribution. On venait de l'informer que cela avait été fait. La Grèce n'avait pas encore contribué. Il dit que la Grèce avait eu des difficultés financières importantes. Il avait écrit au président du CNO. Celui-ci avait compli, mais il ne pouvait pas remettre l'argent lui-même au nom de son gouvernement. Il avait promis d'en discuter avec le gouvernement grec. Monsieur Reddie dit que l'état des contributions progressait bien.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur l'état des contributions des gouvernements/du CIO.

6.3 Comptes trimestriels 2010 (3e trimestre)

M. REEDIE informe les membres que les comptes trimestriels pour neuf mois jusqu'au 30 septembre se trouvaient dans leurs documents. Bien que l'AMA marquait un bénéfice, il était plus petit que lors des derniers trimestres puisque l'AMA avait collecté moins d'argent; les dépenses, quant à elle, suivaient leur cours normal.

Il parle d'un point plus intéressant, soit l'annexe 2 dans les dossiers des membres. Cette annexe montrait le budget par rapport aux chiffres réels. Avec l'aide de Madame

Pisani, il avait pu passer en revue toutes les rubriques, une ligne à la foi, et avait pu prévoir où l'AMA allait se situer à la fin de l'année. Il y avait des plus et des moins. En dépit de l'appel lancé à Monsieur Jurith lors de la dernière réunion par rapport au dollar américain et du taux de change, il était désolé d'annoncer que Monsieur Jurith n'avait pas réussi. En fait, ce point était très important pour l'AMA. Le budget initial de 2010 avait prévu un taux de change à 1,08; il avait été réduit à 1,04 et il avait maintenant atteint la parité avec le dollar américain. Ceci signifiait que l'AMA marquait une différence de 4,5% pour presque tous les salaires de l'Agence. Il devait en parler parce qu'il s'agissait d'un point important. Rien ne lui laissait croire que cela allait changer d'ici la fin de l'année, ni dans le futur d'ailleurs.

Il avait passé en revue le budget actuel par rapport aux chiffres actuels et avait fait des projections. Les contributions, en termes de revenus, étaient supérieures à ce qu'il avait prévu. C'était une bonne nouvelle. L'accréditation et la réaccréditation des laboratoires étaient nettement inférieures à ce qu'il avait prévu. L'AMA n'allait pas collecter autant de frais d'accréditation et de réaccréditation des laboratoires qu'elle ne l'avait anticipé. Quant à l'organisme Montréal International, béni soit-il, il payait l'AMA en dollars canadiens. L'AMA avait bénéficié un peu des taux de change. L'AMA perdrait environ 80 000 dollars en paiements d'intérêts. L'AMA travaillait très fort pour s'assurer qu'elle utilisait la bonne devise au bon moment et elle suivait les recommandations de ses conseillers financiers, surtout en Suisse, ce qui expliquait le point suivant qui montrait des dépenses un peu plus élevées que prévu. Ceci s'expliquait par le fait que l'AMA demandait souvent conseil à ses conseillers et avait essayé le plus possible de ramener le rendement-intérêt au même point qu'aux chiffres originaux budgetés de 630 000 dollars américains; ces chiffres seraient plutôt de l'ordre de 550 000 \$. Ceci démontrait le niveau des taux d'intérêt dans le monde, sans risque; l'AMA ne prenait aucun risque avec l'argent des gouvernements et du Mouvement olympique. Les frais d'audition et de consultation seraient adéquats. L'AMA tirait de l'avant avec les réunions intergouvernementales, et un peu de l'arrière avec les réunions du Mouvement sportif. Elle tirait de l'avant avec les missions des Observateurs indépendants. Les activités du Tour de France n'avaient pas été budgetées; l'AMA attendait une contribution de l'UCI. L'AMA avait aussi assisté à la coupe du Monde de la FIFA (ses prévisions n'étaient pas tout à fait justes non plus). L'autre point positif touchait le département Standards et harmonisation; l'allocation octroyée au département pour la révision du Code ne serait pas utilisée au complet, ce qui permettrait à l'AMA de réduire ses dépenses sous la rubrique du Code. Il y avait des rubriques de moindre importance touchant les bureaux régionaux. Il croyait que les données de 2010 ressembleraient au budget amendé approuvé en mai. Tout ceci lui laissait croire qu'il n'existait aucun facteur majeur lui indiquant qu'il fallait changer le projet de budget qui serait présenté au Conseil de fondation le lendemain au point 6.4.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels de 2010.

6.4 Budget 2011

M. REEDIE informe les membres que les documents reprenaient les explications du Plan stratégique et du Plan opérationnel fournies en mai. Ces documents seraient présentés au Conseil de fondation et renfermeraient un relevé détaillé expliquant les dépenses. Il y avait aussi le projet de budget, du même format que celui présenté au Comité exécutif en mai et approuvé par ce dernier. Ce projet de budget serait aussi présenté au Conseil de fondation. Il ne voyait pas de raison de changer quoi que ce soit

pour le moment. Il s'était engagé à revenir avec des suggestions quant à la manière de procéder dans l'avenir. Il aimerait présenter le budget au Conseil de fondation le lendemain et leur demander de l'approuver, avec une hausse de 2% des contributions. Si cette proposition était acceptée, il dit qu'il serait très heureux, d'un point de vue financier, d'annoncer qu'il n'y aurait pas de hausse des contributions en 2012. Il ne préconisait pas les situations où il n'y avait jamais d'augmentations. Ceux qui ne subissaient jamais de hausses avaient éventuellement des problèmes. Mais, exceptionnellement, s'il n'y avait pas de hausse en 2012, cela donnait à l'AMA un peu de temps pour planifier ses opérations de 2012 en tenant compte de ce fait.

Il demandait au Comité exécutif d'approuver la recommandation de présenter le projet de budget au Conseil de fondation, avec une modeste hausse des contributions aux gouvernements; le Mouvement olympique verserait une somme équivalente. Il annoncerait qu'il comprenait les pressions et qu'il n'y aurait pas de hausse en 2012.

M. LISSAVETZKY félicite Monsieur Reddie pour son professionnalisme. Tout était facile à approuver. L'Europe avait appuyé le budget 2011. Il souhaitait ajouter qu'en 2012, la hausse devrait être nulle en raison de la situation économique. Monsieur Reddie pouvait compter sur l'appui de l'Europe pour 2011. Il remercie Monsieur Reddie pour son efficacité et son objectivité.

LE PRÉSIDENT note qu'une décision était requise pour 2011. Les suggestions pour 2012 avaient été prises en compte. Il était convaincu que le Comité Finance et Administration tiendrait compte de la discussion sur la hausse en 2012. La recommandation au Conseil de fondation touchait le budget de 2011 seulement.

M. REEDIE remercie Monsieur Lissavetzky. Il dit qu'il était encourageant, surtout en Europe, de voir que les gouvernements étaient prêts à s'engager. Il y avait beaucoup d'histoires d'horreur, surtout dans son pays. La vie n'y était pas facile. Il croyait qu'il était justifié de mentionner au Conseil de fondation le lendemain que le Comité Finance et Administration ne comptait pas proposer de hausse en 2012.

LE PRÉSIDENT dit que cette opinion serait certainement exprimée. La résolution devait cependant se limiter à l'année 2011.

DÉCISION

La recommandation de présenter le budget 2011 proposé au Conseil de fondation est approuvée.

6.5 Sélection des auditeurs pour 2011

M. REEDIE informe les membres qu'il souhaitait que l'AMA nomme les auditeurs PricewaterhouseCoopers pour 2011. Le Comité Finance et Administration était d'avis que ce serait une bonne idée et une saine pratique financière de lancer un appel d'offres en 2011 avant de nommer les auditeurs de 2012. Cette question était délicate et il aimerait en discuter avec le CIO. PricewaterhouseCoopers était également l'auditeur du CIO. La firme était très professionnelle, mais l'AMA pouvait, de temps à autre, s'assurer que ses fournisseurs restent à l'affût.

M. RICCI BITTI croyait que cette idée était logique. Dans certains pays, des lois stipulaient qu'on ne pouvait retenir les services d'une entreprise plus de trois ou cinq ans. L'AMA n'était pas tenue de collaborer avec une firme ou une autre en particulier, et ce, même si elle était satisfaite de ses services.

LE PRÉSIDENT croyait que c'était faire preuve de bonne gouvernance d'entreprise de tester le marché afin d'évaluer les coûts et les compétences. Il explique que, ce qui se passait souvent était que des individus différents étaient nommés, ce qui évitait les familiarités. C'était pourquoi on avait conçu de telles lois.

DÉCISION

La recommandation de nommer PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeurs de l'AMA pour 2011 est approuvée.

6.6 Fusion des budgets de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

M. REEDIE dit qu'il avait lu le document avec grand intérêt. Il avait écouté l'idée qu'il serait possiblement sensé de fusionner deux budgets portant le même terme « recherche » sans trop se soucier des conséquences. À la lecture du document, il avait pensé que cette décision serait désastreuse. Le document ne recommandait pas une telle fusion. Il abondait en ce sens.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils étaient d'accord avec Monsieur Reddie. La conclusion était que les deux budgets ne seraient pas fusionnés.

DÉCISION

L'AMA ne fusionnera pas ses budgets de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales.

7. Code mondial antidopage

7.1 Supervision de la conformité du Code

M. ANDERSEN dit que le document en question avait été présenté aux membres du Comité exécutif en septembre. Il serait soumis à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain. Comme il l'avait mentionné en septembre, l'objectif était de fournir à la direction de l'AMA des directives lors de l'évaluation du rapport de conformité au Code. Il serait soumis à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT dit que cette question avait déjà été passée en revue et avait fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion.

M. RICCI BITTI dit qu'il était d'accord avec le fait que la méthode binaire était très limitée et que le nouveau système était amélioré. Il recommandait toutefois que ce système reste transparent. Il dit que l'AMA devait préciser en quoi consistaient les points verts. L'AMA devait aussi donner des commentaires sur les critères requis en matière de conformité. Il recommandait que l'on approuve ce point parce qu'il permettait plus de transparence.

Par rapport aux critères, M. ANDERSEN dit qu'il existait un nouveau document pour le point 7.2. En matière de règles et de programmes, ce document indiquait clairement qu'avec cinq points verts l'organisme était conforme, et qu'avec quatre points, il ne l'était pas. La même chose s'appliquait aux programmes, à savoir que quatre points verts signifiaient que des progrès devaient être faits. Il fallait cinq points pour être conforme.

Concernant les commentaires, il y avait un plan pour la prochaine année, soit de faire part aux partenaires, directement et par écrit, des secteurs qui devaient être améliorés

afin de devenir entièrement conformes au Code. Il y aurait des commentaires directs et individuels aux partenaires.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la supervision de la conformité du Code.

7.2 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait demandé à Monsieur Andersen avant la réunion de lui expliquer la différence entre le document dans le dossier des membres et le nouveau document déposé sur la table. Monsieur Andersen lui avait dit que le document était changeant et qu'il était mis à jour sur une base quasi quotidienne. Le document sur la table représentait la dernière mise à jour, il contenait plus de points par rapport au document remis aux membres quelques semaines auparavant.

M. ANDERSEN dit que le document avait plus de points dans certains cas, mais moins de points dans d'autres cas. Il s'agissait d'un document vivant établi en fonction des informations que l'AMA avait recueillies du questionnaire en ligne, d'ADAMS, des FI, des ONAD. Le document avait été mis à jour la veille. C'était celui dont il fallait tenir compte.

D'abord, l'un des risques de fournir un tel document était le suivant : lorsque l'AMA suggérait à un signataire de devenir conforme au Code, ce dernier pouvait faire preuve de moins de vigilance. Lorsque toutes les cases étaient cochées, le signataire pouvait croire que ses efforts en matière de conformité étaient complets et qu'il n'avait plus rien à faire en ce sens. Ce qui était tout à fait faux. Il était important de souligner que la question de conformité au Code était basée sur des exigences ou des critères minimaux. Elle était basée sur les articles du Code. La direction présentait un rapport au Comité exécutif et au Conseil de fondation sur la situation de conformité des signataires par rapport à ces articles. Le Comité exécutif venait d'appuyer le critère lié à la façon dont la direction devait mesurer ces éléments dans le rapport. Il était important de souligner que la qualité était une chose différente. Ce rapport tenait compte des critères minimaux. Il faudrait aussi évaluer la qualité. Il note que ce rapport était provisoire et qu'il pouvait changer. On pourrait éventuellement y ajouter ou y supprimer des éléments en fonction des nouvelles informations fournies. Il y aurait certainement des discussions de la part de certains signataires. Il s'attendait à ce que ces discussions se tiennent à l'extérieur de cette réunion. Il dit qu'il serait heureux d'en discuter avec eux et de corriger toute erreur, au besoin. À la révision des quelque 200 systèmes nationaux et 80 FI, il y aurait certainement des questions. La direction communiquerait avec chaque signataire pour leur faire part de leur situation en matière de conformité et des manques à combler. L'exercice avait été fait pour les règles et les programmes. Il espérait que le rapport répondrait aux attentes des membres. Selon lui, le portrait était plus clair et donnait aux membres une meilleure idée de leur situation, à savoir s'ils étaient conformes ou s'ils devaient apporter des améliorations à leurs règles ou à leurs programmes. Il ajoute que les règles et les programmes étaient distincts dans les documents.

M. MCQUAID dit qu'il n'avait peut-être pas bien compris. À la dernière réunion, seuls deux sports de l'ASOIF n'étaient pas conformes (le cyclisme et le basketball); maintenant, il y en avait 14. Il demandait si cela était exact?

M. REEDIE dit que sa question portait sur les CNO. Il demande à Monsieur Andersen quelles informations seraient exigées afin de prendre une décision en matière de conformité, afin de savoir si leurs programmes étaient conformes; Monsieur Andersen utiliserait-il l'information des ORAD pour fournir cette information. Il était curieux, parce

qu'il y avait plusieurs grands pays et plusieurs petits pays qui étaient loin d'être conformes. Que comptait faire Monsieur Andersen et combien de temps faudrait-il?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande à quel point ce travail était théorique et à quel point il était pratique. En raison des problèmes en Russie, on avait récemment décidé de former un comité ad hoc. La Russie avait des points verts partout. Il se demandait comment cela pouvait être possible. Plusieurs pays dont les programmes étaient complets n'étaient pas conformes en ce qui avait trait aux règles. Cela était-il lié aux lois dans un pays qui empêchaient d'avoir des règles parfaites? Il demandait quelles autres composantes ou raisons pouvaient expliquer l'absence de points verts dans des pays disposant de programmes antidopage éprouvés et solides.

M. JURITH allait faire le même commentaire que le professeur Ljungqvist sur la Russie. Il n'allait donc pas le répéter. La fédération de hockey ne semblait pas conforme. Cette question avait été abordée en novembre dernier à Stockholm. Dans plusieurs cas, l'AMA devrait se pencher davantage sur ces questions de non-conformité et savoir pourquoi elles subsistaient depuis si longtemps.

M. LISSAVETZKY dit que l'Europe accueillait la nouvelle façon de présenter le rapport de conformité. C'était une belle amélioration. Il pouvait peut-être être développé davantage. Il demande si Monsieur Andersen avait pensé à un moyen d'expliquer les raisons de non-conformité. Il était aussi important de savoir si de telles données étaient confidentielles, puisqu'il ne s'agissait pas de données publiques.

M. RICCI dit qu'il était aussi intrigué par le cas du Brésil. Ce pays avait cinq points verts pour les règles et aucun point pour les programmes. Il voulait en savoir plus.

M. ANDERSEN répond au commentaire de Monsieur McQuaid sur les sports d'été. Il y avait eu des références sur les règles dans des rapports antérieurs. Toutes les fédérations avaient été déclarées conformes quant aux règles, sauf quelques éléments avec la FIBA et l'UCI. Ces éléments avaient été réglés, mais comme on pouvait le constater, la direction avait séparé les règles et les programmes à la demande du Comité exécutif. En ce sens, et selon les informations reçues de plusieurs sources (dont la principale était le questionnaire en ligne), la direction avait estimé à 14 les sports qui n'avaient pas un score parfait. En réponse à la question : Est-ce que ces organisations sauraient si elles étaient conformes ou non? Il dit que oui, puisque l'AMA était en contact continu avec elles et qu'elle pouvait leur faire savoir quel secteur devait être amélioré. Les informations pertinentes étaient disponibles à l'AMA. Si quelqu'un s'intéressait à l'une des 280 organisations, il dit qu'il savait pourquoi chaque point était inscrit. La direction pourrait leur fournir des informations précises.

Concernant les CNO et le commentaire de Monsieur Reddie, il dit qu'ils étaient loin d'avoir atteint le but en matière de conformité. Il parlait bien sûr des CNO dans des pays sans ONAD. Les 195 CNO avaient soit des règles ou avaient signé la Déclaration, ce qui signifiait qu'ils devaient respecter tous les critères du Code. Une douzaine de CNO devaient signer la déclaration. Les CNO étaient ainsi loin de la conformité. Le problème était dans les pays sans ONAD. C'était à ce moment que les ORAD entraient en jeu et pouvaient les aider.

En réponse au professeur Ljungqvist et à son inquiétude face à la Russie, il dit qu'il avait déjà mentionné au début de son intervention que ces critères étaient minimaux. L'AMA n'octroyait aucune note parfaite, elle disait simplement aux organisations qu'elles avaient obtenu la note de passage et respecté les critères de base pour devenir conformes. Il serait très difficile pour l'AMA de poursuivre cet exercice et de qualifier chacun des partenaires. La Russie avait cinq points pour les programmes et les règles,

mais cela ne signifiait pas pour autant que le pays avait un programme de qualité. Il était très important de le souligner. C'était la même chose pour le Brésil. Le Brésil avait des règles dans le cadre de son programme antidopage au sein d'un CNO; il réalisait des contrôles, mais il ne savait pas combien de contrôles, parce qu'on ne l'avait pas indiqué sur le questionnaire en ligne. L'AMA avait cependant reçu des règles du CNO et celles-ci étaient conformes. Le Brésil devait fournir des informations additionnelles; le pays mettait en place une ONAD qui serait indépendante du Mouvement sportif. La loi à cet égard n'avait pas encore été adoptée par le Parlement, mais l'AMA travaillait étroitement avec les représentants du gouvernement par l'entremise de son bureau régional en Amérique latine afin de faire avancer le dossier. Le Brésil et la Russie demeuraient des pays prioritaires pour l'AMA.

Par rapport à la question sur le hockey, il dit à Monsieur Jurith que la fédération adopterait les règles lors de son congrès en février prochain. Lors de ce congrès, il y aurait une proposition au congrès, c'était la seule façon pour la fédération de changer ses règles. Mais avant cette étape importante, il était difficile pour l'AMA de donner un score élevé à la fédération pour ses règles. Mais, il le rassure et lui dit que c'était une question de formalités et que les règles seraient en place au début de l'année suivante.

Il dit à Monsieur Lissavetzky que l'AMA fournirait les raisons de leur non-conformité à chacun des signataires. Il l'avait fait pour les règles et il le ferait pour les programmes.

M. JURITH dit qu'il ne souhaitait pas s'étendre sur la question de la Russie, mais en se reportant au rapport du directeur général, il cite : « Lors de sa visite, le président de l'AMA a insisté auprès de la Russie sur la nécessité de mettre en place un système antidopage indépendant et crédible le plus tôt possible. » Il était facile d'intégrer des points verts dans un document, mais il ne savait pas comment l'AMA pouvait donner le feu vert en sachant qu'elle avait des préoccupations par rapport au programme actuel en Russie. Il y avait, nul doute, des inquiétudes par rapport à ce pays quant au respect des critères minimaux, sans quoi, le président ne s'y serait pas rendu et n'aurait pas fait une telle déclaration.

LE PRÉSIDENT répond que ces paroles étaient rattachées aux critères de qualité. Après ses discussions avec différentes personnes des laboratoires, notamment les représentants des gouvernements et de RASADA, l'agence antidopage, il avait eu des doutes par rapport à l'indépendance. Était-elle véritable? Concernant un programme crédible, il n'avait eu aucune preuve que des contrôles étaient effectués à l'extérieur de Moscou. La Russie était un très grand pays. Ces paroles, dit-il à nouveau, touchaient les critères de qualité. La Russie avait une agence antidopage conforme aux règles, les gens qui y travaillaient faisaient du bon travail. Quant à ses programmes, pouvait-on leur faire confiance? Y avait-il indépendance entre les laboratoires, les ministères et l'agence antidopage? Tous ces points étaient d'ordre général; dans le cadre d'une réunion avec le ministre à Vancouver, ce dernier avait promis une foule de choses à l'AMA, notamment d'adopter une loi permettant aux ACD d'entrer au pays et d'en ressortir (visas), et de transporter des échantillons à l'extérieur du pays. L'AMA avait reçu un décret stipulant que cette loi avait été adoptée; elle était conforme. La Russie avait respecté son engagement. Ce qui avait été dit avait été fait. Seul l'aspect de la qualité des programmes pouvait inquiéter. Voilà ce qu'il avait voulu dire et voilà les efforts qui avaient été déployés.

M. JURITH comprenait très bien ce que le président voulait dire, mais, à la lumière de cela, le fait de dire que le programme était entièrement conforme était miné par ces inquiétudes. Le président avait dit que la Russie venait tout juste d'adopter ces lois ou

décrets. Il se demande comment le Comité exécutif pouvait dire que les programmes étaient entièrement conformes?

LE PRÉSIDENT dit que l'information n'était pas dans la copie originale envoyée aux membres; les points venaient d'être inclus. Ce n'était que tout récemment que la Russie avait mérité ces points. Lorsque les documents originaux avaient été envoyés aux membres, la Russie n'avait pas encore reçu ces points et le décret n'était pas encore adopté. Il était difficile d'affirmer que la Russie n'était pas conforme. Comme Monsieur Andersen l'avait dit, la Russie avait reçu la note de passage. Il ne disait pas qu'il s'agissait là d'une note exceptionnelle. Cela s'appliquait à tout le monde. Si le Comité exécutif commençait à aborder le point de la qualité des programmes, il pourrait en discuter bien plus longtemps encore. Sur le plan technique, c'était très difficile. L'AMA avait un standard. Si on respectait le standard, on avait la note de passage; mais cela ne signifiait pas pour autant que la qualité était bonne. Les membres devaient aussi tenir compte du fait qu'il s'agissait d'un rapport intérimaire.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il ne remettait pas en question le travail de Monsieur Andersen. Il comprenait très bien qu'il correspondait aux directives fournies par le Comité exécutif en matière d'évaluation de la conformité. Son inquiétude était la suivante : l'exemple donné montrait que le rapport de conformité ne reflétait pas la réalité que le Comité exécutif souhaitait qu'il reflète. Il se demandait si les critères étaient adéquats lorsqu'un pays qui suscitait tant de préoccupations auprès de l'AMA obtenait un tel résultat et était considéré comme conforme dans un rapport intérimaire.

LE PRÉSIDENT pensait que le Comité exécutif ouvrait une boîte de pandore s'il s'aventurait dans la question de la qualité au-delà de la note minimale. Et c'était ce que les membres demandaient à la direction de faire à l'instant. Dans le milieu de l'antidopage, tout le monde savait que certains pays avaient des programmes de meilleure qualité que d'autres, mais fallait-il absolument le mettre par écrit. Si on le faisait, cela susciterait des discussions sans fin. Un tel méritait-il un A ou un B ou un C? À l'heure actuelle, le rapport montrait les critères minimaux. S'ils commençaient à discuter de tous les petits détails de qualité, les membres s'embarquaient dans une aventure compliquée. Cela le préoccupait.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST précise qu'il n'avait pas demandé qu'on lui fournisse d'évaluation ou de notes, il se demandait seulement si l'AMA avait utilisé les bons critères pour établir la conformité. Il ne remettait pas en question la qualité du travail de Monsieur Andersen et de son équipe, mais cela ne reflétait pas la réalité. L'AMA n'aurait jamais formé de comité ad hoc si elle n'avait pas de sérieux doutes sur le programme antidopage en Russie. En conclusion, il ne demandait pas de notes, mais une révision des critères qui, selon lui, ne reflétaient pas nécessairement la réalité.

M. RICCI BITTI dit que cela l'amenait à une autre préoccupation. Il était tout à fait d'accord avec ce qui avait été dit. Il ne souhaitait pas s'étendre sur le sujet. Ce document était très pertinent et sérieux. Malheureusement, il comportait deux problèmes. Le premier était les critères requis; certains membres ne se sentaient pas très à l'aise par rapport à certains pays. Le deuxième était la communication. Il revient à la question de la confidentialité. Ce document était technique, mais il était difficile de dire à quelqu'un que l'exercice était confidentiel, impartial et établi selon les critères de l'AMA. Dans son pays, il y avait un adage qui disait que si quelque chose était confidentiel, tout le monde était au courant.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de regarder attentivement la page couverture et la page 2 à nouveau. Ce qui avait été dit sur la Russie était que le pays effectuait des contrôles, qu'il gérait les résultats, avait un programme d'éducation et d'AUT; ainsi, il

obtenait des points verts. Quant à la manière que la Russie réalisait ses contrôles, voilà ce qui soulevait les débats. Il comprenait ce que les membres disaient. Le professeur Ljungqvist avait proposé d'établir des critères différents. Il serait heureux d'entendre les propositions des membres à cet égard. Toutefois il était inquiet que les membres se perdent en conjectures et attribuent des notes non méritées à différents organismes. C'était dans la nature humaine de défendre ses propres intérêts, son propre pays ou son propre sport. Cela était compréhensible. Néanmoins, il y avait eu de nombreuses discussions sur la supervision constante qui avait lieu. Le rapport final devait être présenté l'année suivante et c'est à ce moment que l'AMA déciderait qui était conforme et qui ne l'était pas. D'ici là, les rapports présentés étaient changeants et les membres ne devaient pas les scruter dans les moindres détails et se perdre en conjectures. Cependant, si les membres avaient d'autres idées pour améliorer le rapport dans ce cadre, il serait heureux de les écouter; il croyait que Monsieur Andersen serait également heureux de les entendre.

M. ANDERSEN dit qu'il serait heureux de rendre les critères plus sévères, mais cela signifierait que beaucoup moins de pays et de FI respecteraient ces critères; ils ne seraient donc pas conformes l'année prochaine. Il dit qu'en plaçant la barre plus haute, cela engendrerait des difficultés en matière de conformité. Il ajoute que cette décision revenait aux membres et qu'il se plierait à leur volonté. Toutefois, le fait de placer la barre plus haute contribuerait à réduire le nombre de pays conformes. Quant à la confidentialité, le rapport serait présenté au Conseil de fondation le lendemain. Tout le monde, y compris la presse, y aurait accès. Ce document ne serait donc pas confidentiel.

LE PRÉSIDENT note que, si le document était confidentiel, quelqu'un mettrait éventuellement la patte dessus, comme Monsieur Ricci Bitti l'avait si bien dit. Dans ce contexte et pour des raisons évidentes, ses commentaires sur certains pays seraient beaucoup plus discrets si un tel débat survenait le lendemain. L'exercice avait été très difficile. Cela avait été fait deux ans trop tard. On avait dit que l'AMA devait trouver un moyen pour que tout le monde soit conforme plutôt que d'inscrire des organismes comme non conformes. On avait décidé qu'il était nécessaire de superviser la conformité; le Comité exécutif avait estimé qu'un rapport intérimaire devait être présenté à chaque réunion afin de voir la progression. On s'était ensuite demandé comment fournir un résumé clair et concis, ne renfermant pas des centaines de pages et permettant de bien comprendre la situation de chaque signataire. On avait donc créé un tableau simple. Monsieur Andersen avait tout fait pour simplifier le tableau. L'AMA essayait d'accomplir sa tâche. C'était difficile. Monsieur Howman avait indiqué dans son rapport que la conformité était l'une des priorités de l'AMA, et que la direction veillerait à ce qu'il y ait le plus de points verts et le moins de cases vides possible. Il lui fallait le soutien de tous. Si on compliquait les choses, il y aurait moins de points verts et plus de cases vides. Il demandait si les membres souhaitaient aller de l'avant avec cette formule. S'ils avaient une idée de génie, on tiendrait compte de leurs commentaires.

M. REEDIE dit que, la dernière fois que l'AMA avait essayé un tel exercice, elle s'était trompée; on s'était retrouvés avec un système de conformité qui n'avait pas fonctionné et qui avait causé des ennuis en matière de contrôles hors compétition chez les FI. On avait réglé ce point à la révision du Code en rendant les contrôles obligatoires aux fins de conformité, ce qui avait amélioré la situation. Il ajoute que le seul moyen de procéder était que ces critères devaient être des critères de base pour être conformes. Ainsi, en 2013, l'AMA devrait utiliser le prochain Code pour décider du type de conformité qu'elle souhaitait, soit d'évaluer la compétence des pays ou des sports. C'était très délicat, car l'AMA avait fait le même exercice avec les laboratoires et avait commencé à évaluer les laboratoires. Ce faisant, l'AMA avait réalisé, à mi-chemin, qu'en classant un laboratoire

comme meilleur laboratoire au monde, celui-ci obtiendrait tout le travail. Ainsi, l'AMA avait dû reprendre la tâche et dire qu'un laboratoire était conforme ou non conforme. Il dit qu'il comprenait la nature délicate de la question, mais qu'il s'agissait avant tout d'une question de communication. Ce rapport était une référence, avec des critères de base. À mesure que le processus avancerait, on devrait décider si on devait placer la barre plus haute. Si tel était le cas, il faudrait alors décider quels éléments seraient plus sévères. Cette question ferait certainement l'objet de longs débats d'ici la prochaine révision du Code.

M. ROWE dit que Monsieur Andersen avait dit qu'il existait des lacunes parce que les FI et les gouvernements n'avaient pu fournir les informations (peut-être que les informations avaient été fournies, mais que celles-ci n'étaient pas à la hauteur). Il avait aussi entendu Monsieur Andersen dire que certains n'avaient pas soumis les informations requises. Il se demandait quel pourcentage de points verts était attribué dû au fait que les informations n'avaient pas été fournies.

M. ANDERSEN répond qu'il ne connaissait pas le pourcentage, mais que le document présentait une case qui indiquait clairement que le sondage en ligne de l'AMA avait été soumis à l'AMA ou non. Il ne connaissait pas ce pourcentage.

LE PRÉSIDENT se rapporte à la colonne avec des cases cochées et des cases vides.

M. ROWE dit que certains avaient des cases non cochées, mais avaient des points verts et vice versa. Il ne comprenait pas.

LE PRÉSIDENT rappelle que les cases cochées indiquaient que l'organisme avait répondu au sondage.

M. ROWE répond qu'un organisme avait une case non cochée, mais qu'il avait aussi des points verts.

M. ANDERSEN explique encore une fois que le document présentait la situation des signataires en fonction du sondage en ligne, des informations d'ADAMS et des informations reçues d'autres sources. Le sondage en ligne n'était pas la seule source d'information.

M. LUNN dit qu'il était d'accord avec Monsieur Reddie. Si le rapport devait être diffusé le lendemain, il deviendrait public. Il serait donc crucial de disposer d'un plan de communication efficace et d'expliquer de quoi retournait ce document, surtout si ce dernier pouvait susciter de la confusion ou de l'incompréhension auprès des membres autour de la table. Cela devait être fait. La direction de l'AMA devait communiquer ses informations efficacement.

LE PRÉSIDENT dit qu'il insisterait sur la phrase à la première page qui stipulait que « le présent document n'est pas un indicateur de qualité ». Il se demandait comment cela pouvait être plus clair. Il s'agissait d'un rapport provisoire. La direction l'avait créé afin qu'il soit simple à comprendre. Il montrait que tout le monde devait fournir des efforts d'ici la prochaine année afin qu'il y ait le moins de cases vides possible. Il dit qu'il ferait le nécessaire pour que le message passe. Il rappelle qu'il s'agissait d'un rapport intérimaire et qu'un autre document semblable serait présenté en mai. La période cruciale serait donc en novembre 2011.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

7.3 Signataires du Code – organismes sportifs souhaitant obtenir le statut de signataires du Code

LE PRÉSIDENT dit aux membres que le Comité exécutif devait donner ses conseils sur ce document. De temps à autre, certains organismes approchaient l'AMA et lui demandaient d'être reconnus. L'AMA ne savait pas exactement si ces organismes étaient appropriés ou non ou s'ils étaient des organismes en conflit, ou incompatibles, avec un autre organisme sportif.

M. ANDERSEN confirme que la direction sollicitait les conseils du Comité, comme le directeur venait de le dire. Au départ, on avait convenu que la direction accepterait toutes les demandes d'organismes souhaitant obtenir le statut de signataires du Code. Il demandait des conseils sur la manière de procéder dans cette affaire.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait surtout entendre les représentants du Mouvement sportif à cet égard.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que le CIO s'était penché sur cette question et avait recommandé que l'AMA n'accepte que les demandes des FI reconnues par le CIO ou SportAccord.

M. MCQUAID soutenait ce commentaire. Le Mouvement sportif serait certainement très préoccupé si l'AMA acceptait des groupes dissidents d'une FI ou en conflit avec elle; cela causerait beaucoup de problèmes à cette FI.

LE PRÉSIDENT souligne que la difficulté de l'AMA était que l'AMA ne savait pas toujours quels groupes étaient dissidents. C'était pourquoi elle s'adressait aux membres et posait la question.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il y avait aussi un autre problème. Il regrettait devoir mentionner des sports comme le football gaélique, mais ce sport n'était pas membre d'une FI et souhaitait obtenir le statut de signataires du Code. Il n'était pas certain comment aborder un sport comme le football gaélique ou le sumo.

M. MCQUAID dit que le football gaélique n'était en conflit avec aucune FI.

LE PRÉSIDENT répond qu'on ne jugeait pas l'Irlande du Nord ou l'Irlande lorsqu'on recevait une demande de ce sport. On acceptait les demandes telles qu'elles. Il était facile de trancher lorsqu'un sport appartenait au CIO ou à SportAccord, mais certains sports n'étaient membres d'aucun organisme et ne le seraient probablement jamais. Il y avait des sports dans son propre pays avec des organisations dissidentes qui prétendaient les représenter. L'AMA ne voulait pas se tromper et sollicitait les conseils des membres.

M. REEDIE dit que le problème était que, si on ne faisait pas preuve de prudence, toute reconnaissance par une organisation internationale conférait un statut au demandeur; l'AMA voulait éviter ce genre de situation. Pour contourner cette situation, l'AMA pouvait demander s'il y avait un conflit (surtout avec le CIO). Les fédérations fourniraient aussi leurs réponses rapidement et l'AMA pourrait ensuite décider. Avec un seul échange de courriel, l'AMA pourrait en apprendre beaucoup.

LE PRÉSIDENT dit que, pour l'avenir, l'AMA demanderait à tout organisme qui l'approcherait de lui fournir une preuve d'acceptation par le CIO ou SportAccord. Sans une telle acceptation, l'AMA s'adresserait elle-même au CIO et à SportAccord pour confirmer. Si l'organisme demandeur n'avait pas l'intention de devenir membre de l'un des deux organismes (CIO ou SportAccord), l'AMA lui demanderait si une autre

organisation représentait le sport en question. Il dit que l'AMA agirait avec prudence, mais que le CIO et SportAccord feraient certainement partie du programme dans l'avenir.

DÉCISION

L'AMA demandera aux organismes sportifs souhaitant obtenir le statut de signataires de Code de fournir une preuve d'acceptation du CIO ou SportAccord.

7.4 Prélèvement d'échantillons sanguins

LE PRÉSIDENT dit que le directeur général avait abordé ce point dans son rapport un peu plus tôt. Il y avait eu des commentaires à savoir que si l'AMA laissait aller le niveau acceptable de prélèvement d'échantillons sanguins, elle faillait à sa tâche. Il était d'accord avec cela. Le document à la disposition des membres ne fournissait pas de réponses, il ne faisait que dire que l'AMA devait régler cette question. Il aurait préféré avoir des recommandations pour régler la question immédiatement.

M. MCQUAID dit que la question avait été abordée le matin même par les représentants du Mouvement sportif; il n'y avait pas de recommandations. On avait discuté d'un point qui pouvait devenir une recommandation : que l'AMA entame des discussions avec les deux ou trois principaux transporteurs de sang dans le monde afin d'arriver à une entente dans le cadre de laquelle, en réalisant des économies d'échelle, on pourrait réduire les coûts. Les coûts constituaient un facteur important dans le transport du sang et les analyses sanguines. Si l'AMA souhaitait encourager les analyses sanguines, elle devait tenter de trouver des moyens de limiter les coûts pour les fédérations.

M. RICCI BITTI appuie les propos de Monsieur McQuaid. Les analyses sanguines étaient très importantes, surtout pour les substances vitales comme l'hormone de croissance humaine. Il ajoute qu'il y avait un débat au sein du Mouvement sportif par rapport aux coûts. Plusieurs lui avaient demandé à quel moment le module stéroïdien pour l'urine dans le cadre du Passeport biologique de l'Athlète serait utilisé. Les coûts constituaient un facteur important en termes d'analyses, de transport, de demandes liées au transport transfrontalier. C'était un gros problème à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA se pencherait attentivement sur la façon de coordonner cette question. Il dit qu'il y avait eu beaucoup de discussions au cours des derniers jours sur l'ANADO (Association des organisations nationales antidopage), par exemple, qui regroupait la majorité des OAD et qui était l'organisme qui faisait probablement le plus de prélèvements et de distribution. L'AMA avait des difficultés, parce qu'elle ne gardait pas des registres indiquant qui faisait quoi et où. L'AMA obtenait les résultats des laboratoires, certes, mais c'était une fois que tout était fini. L'AMA ne cherchait pas à réaliser des économies d'échelle en demandant aux services de messenger/courrier de lui proposer des prix pour transporter un nombre X colis par année aux laboratoires. L'AMA souhaitait réduire les coûts. Il ajoute qu'il ne savait pas si l'AMA pouvait obtenir des informations, mais avec l'aide de l'ANADO et même de l'EAI, l'AMA pouvait peut-être obtenir cette information. L'AMA verrait ce qui pourrait être fait à cet égard.

Il parle d'un fait intéressant à savoir que, lorsque l'AMA avait entamé des discussions avec la ligue majeure de baseball, c'était la ligue qui réalisait le plus d'analyses sanguines dans le monde; cela le surprenait beaucoup, mais il fallait leur accorder le crédit qui leur revenait. On savait qu'un nombre important d'analyses était réalisé dans le cyclisme, puisque l'UCI avait adopté le programme du Passeport biologique de l'Athlète.

Si on ne tenait pas compte de ces analyses, on constatait que les analyses sanguines étaient rares et que l'AMA n'atteignait pas les objectifs voulus. L'AMA devait envoyer un message sérieux lorsque le document reviendrait en mai, mais d'ici là, il incitait vivement les membres à passer le message.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le prélèvement d'échantillons sanguins.

8. Passeport biologique de l'Athlète

LE DR VERNEC dit que, comme les membres le savaient tous, le programme du Passeport biologique de l'Athlète avait été développé afin de superviser les variables des athlètes individuels sur une période de temps donnée afin de faciliter la détection indirecte du dopage plutôt que de recourir à des méthodes traditionnelles d'analyses de substances. Au cours des six derniers mois, l'AMA avait été en contact régulier avec bon nombre de partenaires, surtout avec l'UCI, qui était un leader dans le pilote du module hématologique. L'AMA avait réuni un groupe d'experts médicaux et scientifiques et planifiait une rencontre en 2011 afin de continuer à améliorer les lignes directrices du PBA. L'objectif était d'améliorer l'efficacité du programme, notamment en effectuant des contrôles plus intelligents et en évaluant les recherches pour accroître l'efficacité des algorithmes du logiciel de l'APB. L'AMA était au fait des préoccupations et de la nécessité de limiter les coûts, en tenant compte d'un aspect très important : le transport. Un autre point important du prochain processus était le logiciel, qui était loué au laboratoire de Lausanne, mais qui serait intégré à ADAMS. Ceci permettrait d'accroître l'efficacité de façon considérable. Cette question était hautement prioritaire, avec ADAMS et les AUT. On devait compléter le tout vraisemblablement au milieu de l'année 2011.

Le département Science avait travaillé très fort pour mettre en place le Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS) pour le PBA, avec 20 laboratoires accrédités par l'AMA et d'autres en voie de le devenir. Comme il en avait été question auparavant, il y avait des laboratoires non accrédités par l'AMA qui pourraient étendre le réseau des laboratoires de l'AMA et effectuer des analyses hématologiques s'ils respectaient les critères de l'AMA. Ceci permettrait de réduire les coûts de transport. Il dit qu'il y avait aussi des travaux en cours sur le module stéroïdien du Passeport. Les aspects techniques des laboratoires étaient finalisés suite à quoi le module stéroïdien serait intégré dans les lignes directrices techniques. Cela se ferait vraisemblablement en 2011, à la mi-année. Mais, cela ne signifiait pas nécessairement que le module stéroïdien serait fonctionnel et utilisé, puisque d'autres points devaient être réglés au cours des deux prochaines années afin de le rendre pleinement fonctionnel. En résumé, l'AMA continuait d'améliorer le PBA avec ses experts et partenaires. Il comptait présenter un rapport plus complet en mai, à la prochaine réunion du Comité exécutif.

M. RICCI BITTI demande une confirmation de la date où le module stéroïdien serait prêt.

LE DR VERNEC répond que l'objectif visé était de présenter le module stéroïdien en 2011, à la mi-année. Il explique que d'autres volets étaient traités simultanément, soit la préparation du logiciel dans ADAMS afin qu'il puisse accueillir le module stéroïdien. On s'affairerait donc à ces deux aspects en simultanée.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils étaient satisfaits du rapport.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le
Passeport biologique de l'Athlète.

9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. NIGGLI dit que le document constituait une mise à jour de ce qui avait été présenté en septembre dernier. Il dit qu'il était satisfait des progrès réalisés. L'AMA était maintenant propriétaire à 100% du système puisqu'elle avait acquis le code source. C'était une priorité. L'AMA avait entendu les sportifs lors de leur dernière réunion et elle tentait de régler en priorité les questions de localisation et d'interface. L'AMA avait embauché un responsable des TI récemment. Son rôle était de travailler étroitement avec Monsieur Kemp, qui avait de l'expérience sur le terrain. L'AMA avait réuni des experts des TI en tenant compte des besoins des utilisateurs. Une entreprise travaillait sur le programme de TI; l'AMA avait aussi fait appel à une firme Web qui travaillerait sur le design et l'interface afin de s'assurer que le système soit plus convivial. Il était très confiant et optimiste que la nouvelle version serait grandement améliorée. Quant aux échéances, il dit qu'il préférerait demeurer prudent avant d'avancer une date, mais croyait que d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif et celle des sportifs, il y aurait deux lancements d'ADAMS. Il savait que la formation pour les nouveaux développements était sur le point de commencer auprès du groupe des essais et que ce groupe était notamment composé de sportifs. Tout semblait se diriger dans la bonne direction. En attendant, ADAMS fonctionnait bien et son utilisation était accrue. ADAMS avait été mis en place aux Jeux asiatiques et avait bien fonctionné. En Europe, seuls quatre pays au sein de l'UE n'utilisaient pas le système; tous les autres pays l'utilisaient, ce qui était une bonne nouvelle. Récemment l'Espagne avait réussi à convaincre ses responsables de la protection des données d'utiliser le système; il serait bientôt mis en place. ADAMS était un outil efficace. L'AMA essayait de corriger les problèmes et le système fonctionnait de mieux en mieux.

M. MCQUAID s'interrogeait sur l'interface ou le système des ONAD qui n'utilisaient pas ADAMS.

M. RICCI BITTI dit qu'il était préoccupé par la souplesse d'ADAMS. Sa fédération avait utilisé ADAMS depuis le début, mais avait cru que le programme de localisation allait faciliter les contrôles hors compétition. On avait dit que, dans la pratique, il serait possible de régler le problème du rendu des informations sur la localisation en compétition, mais dans ADAMS, cela n'était pas possible. Que voulait donc dire Monsieur Niggli lorsqu'il parlait de la souplesse d'ADAMS? Il ne croyait pas qu'il s'agissait d'un gros problème sur le plan pratique, mais si on le réglait, cela montrerait que l'AMA écoute les sportifs. ADAMS était un système très rigide. Il se demandait s'il était possible d'inclure cette requête.

M. ROWE voulait transmettre des informations fournies par les personnes qui avaient participé aux réunions de l'EAI. L'un des membres avait fait des recherches et les avait présentées aux autres; les recherches montraient que les sportifs avaient des difficultés avec ADAMS, ce qui n'avait surpris personne. Les recherches montraient aussi que cette situation était généralisée et que la confiance des sportifs exposés à ADAMS, et aux régimes antidopage en général, avait été ébranlée à la suite de leur expérience. Les sportifs n'avaient pas vraiment confiance au système. Si elles se révélaient vraies, ces conclusions portaient préjudice au système.

M. NIGGLI répond que seules quatre ONAD dans le monde utilisaient d'autres systèmes. L'AMA avait entrepris d'étudier cette question, mais que ses principales priorités étaient les suivantes : rendre le système plus convivial pour les sportifs et régler la question du module de la localisation. L'AMA ne détournait pas ses ressources dans les problèmes d'interface. Par rapport à l'interface, il dit que le système évoluerait constamment et que chaque fois qu'il évoluerait, on devrait changer les interfaces et composer avec de nouveaux problèmes technologiques. Il dit que l'AMA se pencherait sur cette question, mais qu'il était important de retenir que quatre pays utilisaient SIMON et que la priorité de l'AMA était de répondre aux besoins des sportifs le plus rapidement possible.

En réponse à Monsieur Ricci Bitti, il dit qu'il s'agissait d'une question liée aux règles et non à ADAMS. Si on changeait les règles, on pourrait changer le système facilement. Il croyait qu'on pouvait traiter ce point aussitôt qu'il y aurait une entente sur la manière de régler la question des informations sur la localisation en compétition. Techniquement, le système pouvait être adapté de la sorte assez facilement.

En réponse à Monsieur Rowe, il dit qu'il ne croyait pas que la confiance dans le système avait été tellement ébranlée à l'UCI, puisque tous les cyclistes l'utilisaient. Certes, il y avait des problèmes, mais ceux-ci avaient été ciblés. Il ajoute qu'il était peut-être un peu exagéré de dire que, même si ADAMS n'était pas parfait, le système au grand complet devait être repensé. Lorsque le nouveau système serait lancé, la confiance reviendrait. Il confirme que l'AMA améliorerait l'interface des sportifs.

M. RICCI BITTI dit que ses collègues, tant au niveau juridique qu'opérationnel, avait dit qu'ADAMS, dans son format actuel, créait des problèmes avec les informations sur la localisation des contrôles hors compétition. Cette situation était critique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que l'AMA travaillait à régler ce problème. Il y avait eu une réunion avec des représentants du tennis quelques mois auparavant; il y avait un moyen de régler cette question. Il en parlerait à Monsieur Ricci Bitti après la réunion.

M. ROWE apporte des précisions. Il n'avait pas dit que le problème était généralisé dans le monde, mais qu'il s'agissait d'un indicateur dans un pays de l'importance de régler les choses. Si l'impression négative s'étendait encore plus, cela soulignait à quel point cette priorité était importante.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était juste de dire que tous les problèmes n'avaient pas été réglés aussi vite que l'AMA l'aurait souhaité. On avait dû prendre des décisions l'année précédente; l'AMA avait maintenant plus de contrôle qu'auparavant sur cette situation. En outre, l'AMA n'avait plus à se préoccuper des résultats des Jeux olympiques. Il croyait que la prochaine fois que les membres du Comité exécutif se réuniraient, en mai prochain, le système serait amélioré et bon nombre de problèmes seraient réglés. Il était confiant.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur ADAMS.

10. Rapport du comité Éducation

M. LUNN dit que son intervention serait brève. Il commence en souhaitant la meilleure des chances à son collègue des États-Unis dans ses nouvelles fonctions de président du comité Éducation. Il était convaincu qu'il ferait du très bon travail. Les membres avaient entendu parler de la campagne Dis NON! au dopage un peu plus tôt. Cette campagne était fantastique. À la dernière réunion, on avait présenté aux membres

des exemples très prometteurs provenant de différents partenaires impliqués dans la campagne, dont la fédération internationale de hockey sur glace, la FIFA et la fédération internationale de tir à l'arc. D'autres FI avaient exprimé leur intérêt pour ce programme. Le programme était fantastique et tous ceux qui étaient impliqués méritaient des félicitations. Concernant les efforts en matière d'éducation et de l'implication auprès de la jeunesse, il dit que le programme Génération Franc Jeu avait été lancé officiellement aux Jeux olympiques de la Jeunesse à Singapour et avait obtenu un vif succès. Il ajoute que le Canada avait beaucoup apprécié son rôle de président du comité Éducation au cours des six dernières années. Il passait maintenant le flambeau aux États-Unis. Il conclut en remerciant Monsieur Koehler et son équipe. Leur travail à L'AMA était remarquable et cela méritait d'être souligné.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité
Éducation.

10.1 Projets de recherche en sciences sociales

M. KOEHLER informe les membres qu'il leur présenterait un survol des activités en matière de recherche en sciences sociales avant d'aborder la question du financement pour 2011. La recherche en sciences sociales comptait deux objectifs : encourager la recherche en sciences sociales dans le domaine de l'antidopage et fournir des informations fondées sur des preuves pour l'élaboration de programmes d'éducation, non seulement des programmes d'éducation pour l'AMA. En outre, il y avait trois priorités : encourager la recherche en sciences sociales en matière de comportement de dopage, de facteurs de risque et de facteurs de protection; évaluer les interventions de lutte contre le dopage; et améliorer la recherche en sciences sociales dans la prévention du dopage. On avait octroyé du financement à 34 projets depuis 2005, un peu plus d'un million de dollars avait été alloué au programme et la majorité des fonds et des projets provenaient des Amériques ou de l'Europe; l'un des objectifs était d'étendre le programme à d'autres régions. Il reviendrait sur ce point plus tard.

En examinant le rapport sur les progrès des 17 projets reçus à ce jour, il souhaitait regarder de près six aspects et voir ce qu'on avait appris ou retenu. D'abord le pourquoi. Pourquoi l'éducation antidopage était-elle si importante? Les recherches avaient démontré que la détection et la dissuasion ne suffisaient pas. Le simple fait de réaliser des contrôles auprès des sportifs ne réglerait pas le problème du dopage dans le sport. Le fait de se concentrer sur les règles et la conformité ne constituait pas une réponse. Les données montraient que le niveau de connaissance chez les sportifs devait être amélioré; on devait faire plus d'éducation et de sensibilisation. Le plus grand facteur dissuasif pour les sportifs n'était pas de se faire prendre, mais bien les effets moraux et éthiques; les déchirements intérieurs constituaient les principales raisons pour lesquelles les sportifs ne se dopaient pas. On avait aussi démontré qu'il y avait un manque d'éducation dans certains pays. Les jeunes athlètes devaient se sentir en contrôle afin de faire des choix éclairés.

Deuxième aspect : le qui. Qui devrait être ciblé en matière d'éducation antidopage? La recherche proposait quatre profils. Le premier était les sportifs; les sportifs qui mettaient moins d'efforts et de temps dans leur entraînement et dont l'égo était démesuré étaient plus susceptibles de se doper. Les sportifs aux tendances perfectionnistes étaient également plus susceptibles de se doper. On devait donc concentrer les efforts de prévention à ce niveau. Des recherches montraient que les

hommes étaient plus enclins à se doper que les femmes. Cette recherche devait cependant être approfondie. Il fallait aussi se pencher sur les sportifs ayant reçu des sanctions afin de savoir pourquoi ils avaient fait ces choix. On effectuait présentement des recherches à ce sujet. Il fallait en apprendre plus sur les entraîneurs, les médecins, les médias, les parents, les gérants et les psychologues du sport. Concernant les entraîneurs, par exemple, un fait intéressant était ressorti des recherches : les entraîneurs jouaient un rôle très important; ils motivaient les sportifs; lorsque les entraîneurs n'adoptaient pas les valeurs antidopage, leurs sportifs étaient plus susceptibles de se doper. Les sportifs devaient donc être accompagnés d'entraîneurs qui défendaient la cause de l'antidopage; cela avait un plus grand effet dissuasif. Un autre fait intéressant touchait les médecins. Des données sur les sportifs sondés dans le cadre d'un programme de recherche montraient que la plupart des médecins ne connaissaient pas les règles et les règlements antidopage et que les sportifs avaient peu confiance aux médecins. C'était l'une des raisons pour laquelle on avait conçu la mallette des médecins.

Troisième aspect: le quoi. Cet aspect comportait quatre secteurs principaux, y compris ce que l'AMA devait fournir aux sportifs. L'AMA devait surtout fournir de l'information aux sportifs d'élite. Cette information devait être pertinente parce que si les sportifs ne s'y identifiaient pas, ils ne l'accepteraient pas. L'AMA devait aussi les éduquer. L'éducation était une composante très importante pour prévenir le dopage. L'AMA devait aussi favoriser les valeurs antidopage et aider à changer les comportements.

La question des conséquences sur la santé était délicate. On parlait beaucoup des risques pour la santé, mais la recherche avait démontré qu'il fallait aller plus loin que d'en parler. Il fallait aussi faire des efforts pour expliquer aux sportifs les raisons morales derrière cela. Le plus grand facteur dissuasif pour les sportifs était d'ordre éthique, de savoir que le dopage était moralement inacceptable.

Quatrième aspect : le quand. Quand devait-on intervenir? Tous les sportifs étaient plus vulnérables à certaines périodes. La recherche actuelle s'était penchée sur les moments où les sportifs étaient plus susceptibles de se doper et sur le moment où l'AMA devait les sensibiliser. L'un des moments propices était lors du retour à la compétition après une blessure, moment propice au dopage. Un autre était lors d'un changement de centre d'entraînement ou d'environnement ou lors d'un changement de niveau ou lorsqu'ils n'atteignaient pas un niveau supérieur. Il s'agissait là de quelques exemples. La jeunesse était aussi une priorité de l'AMA.

Cinquième aspect : où. En se demandant où l'éducation devait se concentrer, il dit que tous les sports étaient touchés, mais compte tenu des ressources limitées, l'AMA devrait aussi se concentrer sur la force et l'endurance brutes.

Quant aux lieux, l'AMA s'était surtout concentrée sur un lieu, soit aux manifestations sportives, toutefois les recherches montraient qu'une approche multi-niveaux était souhaitable. L'AMA devait organiser des événements, visiter les écoles, fournir des informations aux parents. D'un point de vue démocratique, il fallait faire plus de sensibilisation dans les régions en développement. Il dit qu'il y avait peu de recherche en Asie et en Afrique; il fallait étendre la recherche dans ces régions.

Sixième aspect : le comment. Comment pouvait-on mettre en place les techniques de prévention? La recherche avait montré qu'il était nécessaire de se concentrer sur certaines techniques de prévention; les programmes devaient aussi cibler certaines populations en particulier; un programme unique ne pouvait convenir à tout le monde. Certaines recherches proposaient une approche unique standardisée, alors que d'autres affirmaient que l'approche devait être personnalisée. Elle devait être interactive et comporter un volet permettant de développer des aptitudes personnelles de base afin

que les sportifs comprennent ce qu'ils faisaient. L'approche devait être à long terme, l'éducation devait être continue ou du moins, comporter des séances de rappel afin de renforcer les valeurs enseignées. Les techniques devaient respecter une approche multi-niveaux, permettant à tous les secteurs d'être efficaces. La méthodologie devait être améliorée sur le terrain. On devait aussi se concentrer sur les études longitudinales améliorées, les approches holistiques, la globalisation et la compréhension du refus de se doper dans les autres milieux.

M. KOEHLER souhaitait aussi donner des informations sur le symposium sur la recherche en sciences sociales tenu à Séoul, en Corée. L'AMA y avait invité des experts du monde entier. Le thème du symposium était de développer les capacités et les priorités pour faire avancer la lutte contre le dopage dans le sport. On avait recensé plus de 60 participants de tous les continents. Le symposium avait été organisé par l'Agence antidopage de Corée. Parmi les principales conclusions : le manque de recherche en sciences sociales réalisée par les organisations antidopage. On avait aussi suggéré que l'AMA maintienne ses priorités en matière de recherche et fournisse des informations aux pays sur la mise en place de programmes afin que chaque pays se concentre sur ses propres domaines de recherche. De plus, on avait suggéré que l'AMA fasse la promotion des recherches continues et à long terme plutôt que des recherches à court terme sans suivi. Compte tenu des ressources limitées, on avait proposé de concentrer les recherches sur les secteurs à risque. Il fallait aussi développer un système de jumelage afin d'encourager la recherche multinationale. Il était aussi nécessaire de changer les attitudes locales face à l'importance de la recherche en sciences sociales. Les pays devaient réaliser que la recherche en sciences sociales représentait un outil d'éducation et que les autres agences, comme les organismes de santé et de contrôle des médicaments, pouvaient faire équipe avec l'AMA afin d'obtenir du financement destiné à la recherche en sciences sociales. On avait aussi suggéré que l'AMA joue un rôle de défenseur afin de promouvoir l'importance de la recherche en sciences sociales dans le monde entier. On avait aussi proposé de mettre sur pied une base de données qui permettrait aux chercheurs d'accéder à des informations, d'échanger et de partager des idées de recherche. Les informations sur les autres projets seraient également diffusées dans la base et permettraient d'en apprendre plus sur le financement. Parmi les autres points évalués, l'intégration de chercheurs aux événements multisports afin de leur permettre de rencontrer les sportifs de différents pays, de promouvoir la recherche interculturelle et d'utiliser efficacement les ressources. Il serait certainement utile de rejoindre près de 2 500 sportifs lors d'un événement. On devait aussi considérer mettre sur pied un programme de bourse pour les pays en développement. Cela permettrait d'offrir du soutien et du mentorat afin qu'ils développent les bons critères et les bonnes méthodes de recherche. Les participants avaient aussi dit que le programme de l'AMA n'était pas suffisamment diffusé et que peu de gens le connaissaient. On avait aussi dit qu'il était nécessaire d'accroître l'importance de la recherche en sciences sociales au sein des universités. L'une des principales barrières avec la recherche en sciences sociales était la langue. Contrairement à la science qui utilisait toujours l'anglais dans le cadre de ses recherches, les recherches en sciences sociales étaient faites dans la langue du pays du chercheur. Ce qui signifiait que les sondages et les rapports étaient rédigés dans une langue étrangère. Il fallait donc trouver un moyen de briser ces barrières linguistiques. Enfin, il était nécessaire que les chercheurs et les OAD communiquent davantage. Ainsi, lorsque les rapports seraient diffusés, les chercheurs pourraient collaborer directement avec les OAD, leur fournir toutes les informations requises et trouver des moyens pratiques d'intégrer cette recherche au sein des programmes.

Concernant les projets de recherche en sciences sociales pour l'année 2011, il dit que l'appel d'offres avait été lancé le 17 mars 2011. La date d'échéance pour soumettre les

offres était le 14 juillet. L'AMA avait reçu 25 demandes de 21 pays. Les projets de recherches recommandés pour le financement figuraient dans les dossiers des membres. Il dit qu'il en ferait un survol rapide.

Le premier projet, le projet Bodin, évaluait la compréhension et la prévention du dopage chez les jeunes athlètes en Espagne et en France. Ce projet était intéressant et couvrait trois sports, deux pays et trois aspects (historique, juridique et psychologique) et identifiait les risques potentiels auxquels s'exposaient les jeunes athlètes qui se dopaient lorsque leur performance s'améliorait à chaque changement de niveau.

Le comité Éducation avait aussi approuvé le projet Pfister portant sur les politiques antidopage, les raisons de se doper et la nécessité d'adopter des stratégies de préventions diversifiées. Le projet cherchait à explorer les variables liées au comportement du dopage, l'approche positive par rapport à l'antidopage; il fournissait aussi des informations pour une approche plus efficace

Le projet suivant explorait les variables pouvant annoncer des intentions de dopage au sein de jeunes populations. Il explorait également l'étude empirique de la prévention et de l'intervention à l'adolescence à l'aide de données d'un projet antérieur, tout en se concentrant sur la jeunesse et sur la manière d'intervenir de façon plus efficace.

Le projet Boardley étudiait le désengagement moral, particulièrement chez les haltérophiles, et les facteurs psychologiques d'un sportif au comportement transgressif qui refuse de prendre ses responsabilités face au dopage.

Le projet Connor avait suscité des discussions au sein du comité Éducation. Il se basait sur une recherche effectuée une quinzaine d'années auparavant, le dilemme Goldman, qui avait posé aux sportifs la question suivante : « Feriez-vous appel à une substance améliorant la performance indétectable qui vous tuerait dans les cinq années à venir si vous aviez la garantie de remporter une médaille d'or olympique? ». La recherche comparait les données actuelles à celles recueillies lors de la recherche initiale. On souhaitait mesurer les progrès réalisés. On avait soulevé des problèmes par rapport à la méthode et aux questions, mais les chercheurs avaient réglé ces points.

Le projet Woolf étudiait les normes et l'usage tel qu'il était perçu des stéroïdes comme moyen de prédire son usage actuel et s'il s'agissait d'une raison pour les sportifs d'utiliser les substances interdites.

Le projet Moran examinait la prévention du dopage dans le sport, surtout les comportements et le rôle des entraîneurs de haut niveau. L'importance des entraîneurs dans la lutte contre le dopage avait déjà été abordée, et l'objectif était d'étudier les comportements des entraîneurs et les pratiques de dopage.

Le projet Dimeo était important parce qu'il couvrait une région d'Afrique, le Kenya, et examinait les comportements, les causes et la prévention du dopage chez les sportifs d'élite kényans.

Le projet Guissou évaluait les comportements de dopage au Burkina Faso; l'AMA disposait de peu de données pour ce pays. Il était donc important de comprendre les comportements face au dopage dans le sport dans les principales communautés sportives du pays.

Le projet Manfredi, d'abord très vaste, avait été réduit par le comité en un demi-projet. Il touchait la satisfaction des sportifs quant aux programmes antidopage et à la manière de s'assurer qu'ils étaient satisfaits de l'approche antidopage.

Le comité avait aussi recommandé deux projets de recherche ciblée. L'un évaluait la dynamique d'équipe et les pressions subies par les sportifs de sports d'équipe, la pression associée aux résultats, la pression associée à la responsabilité à l'égard des coéquipiers et la pression des pairs.

Le deuxième projet était financé conjointement avec les départements Éducation et Science. Il évaluait la prévalence du dopage, les sources de données, et la création d'un outil standardisé qui permettra de comprendre ce qui se passe dans le domaine ainsi que les pourcentages.

En 2011, l'AMA avait aussi présenté le Prix des jeunes chercheurs en sciences sociales. Quatre prix de 2 000 dollars américains seraient attribués pour récompenser des mémoires de recherche contribuant au développement de stratégies efficaces de prévention du dopage. Les résultats seraient connus en février.

En général, le comité Éducation recommandait le financement de 10 projets évalués à 307 000 \$, deux recherches ciblées évaluées à 100 000 \$, le Prix des jeunes chercheurs en sciences sociales, évalué à 8 000 \$ et des coûts d'administration de 5 000 \$, pour un total de 420 625 \$.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des commentaires ou des questions.

M. ROWE remercie Monsieur Koehler pour son rapport. Il demande un aperçu du plan pour les projets de recherche ciblée.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST félicite le comité Éducation et Monsieur Koehler pour ces informations. On avait parlé du moment où les athlètes étaient le plus susceptible de se doper et le moment où l'éducation était particulièrement importante (au retour d'une blessure, lors d'un changement d'environnement, etc.). Il ne disposait pas de données solides, mais il savait, selon l'expérience de l'IAAF, qu'il existait une étape dans la carrière d'un sportif où il était à risque. C'était au moment où il avait atteint un certain sommet, où il sentait que sa carrière déclinait et qu'ils souhaitaient continuer à pratiquer son sport. Cela semblait une période à risque où les sportifs pouvaient recourir à des substances artificielles.

Monsieur Koehler avait aussi parlé du Prix des jeunes chercheurs en sciences sociales. Comment choisissait-on les récipiendaires?

M. LISSAVETZKY félicite Monsieur Lunn pour ses six ans à titre de président du comité Éducation, ainsi que Monsieur Koehler pour sa présentation. Les travaux de recherche ne devaient pas être faits en double.

M. REEDIE note que les premiers Jeux olympiques de la Jeunesse avaient eu lieu à Singapour en août. Au milieu du village, il y avait une section centrale où les volets culture et éducation du CIO s'étaient animés. Il dit qu'il était juste de dire que plusieurs personnes avaient été cyniques et n'avaient pas cru que cela fonctionnerait. À sa grande surprise, et à la leur, cela avait fonctionné à merveille. Le kiosque de la Génération Franc Jeu de l'AMA était bien situé et avait été visité plusieurs fois. Les efforts déployés à Singapour en matière d'éducation avaient été exceptionnels.

Il dit que sa remarque s'adressait aussi au rapport Science. L'AMA faisait des rapports réguliers sur ses activités et les sommes investies. Selon lui, le volet manquant était la progression des travaux. Il dit qu'il aimerait voir des rapports sur les projets que l'AMA avait financés et sur leur évolution. Il dit qu'il avait déjà abordé ce point avec le groupe scientifique; on lui avait dit que toute la science était valide, alors qu'il croyait que seule

la science qui donnait des résultats concrets était valide. Il pensait vraiment que l'AMA investissait des sommes importantes et ne fournissait aucun résultat de recherche à personne. Il dit qu'il aimerait voir les résultats des recherches. Il n'était pas certain si cela devait être fait par l'éducation ou la science. Peut-être était-ce une question de communication. L'AMA réalisait beaucoup de projets chaque année. L'AMA pourrait laisser le reste du monde décider si ces projets étaient utiles ou non. Il pensait que l'AMA devait faire part des résultats de recherche compte tenu des investissements faits.

M. ROWE poursuit dans la lancée de Monsieur Reddie. Il dit qu'il serait intéressé de savoir comment la recherche financée était appliquée. Par rapport à ce que Monsieur Lissavetzky avait dit sur la duplication des travaux, les projets Bodin, Moran, Tsorbatzoudis et Woolf étaient complémentaires à des projets de recherche en sciences sociales réalisés, et non des recherches en double.

M. KOEHLER dit qu'un appel d'offres serait lancé pour la recherche ciblée pour le projet sur les sports d'équipe. Si l'AMA ne recevait pas d'offres, elle chercherait un expert dans le domaine. Quant au projet sur la prévalence, on avait déjà formé une équipe qui collaborerait avec l'AMA. On collaborerait aussi avec le groupe Science pour développer la méthodologie.

Concernant la recherche complémentaire, il dit que ce point était ressorti au symposium de l'AMA et à celui de l'Europe. La duplication de recherche dans d'autres pays n'était pas une mauvaise chose en soi.

Concernant le Prix des jeunes chercheurs en sciences sociales, l'appel d'offres était le même que celui de la recherche ouverte. En 2011, on diffuserait cela sur le site Web de l'AMA invitant les jeunes chercheurs à poser leur candidature. L'AMA évaluerait ensuite les demandes et en sélectionnerait quatre.

Il dit qu'il invitait Monsieur Lissavetzky à lui fournir des informations sur la base de données mentionnée afin d'éviter les duplications.

Il dit à Monsieur Reddie qu'on devait diffuser de l'information (Madame Masse pourrait aider à cet égard). Un plan de communication était actuellement préparé afin de faire plus de sensibilisation.

L'AMA préparait aussi un rapport simplifié pour expliquer comment l'AMA avait eu recours aux projets de recherche et comment les autres pourraient les utiliser.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST ajoute un commentaire par rapport aux informations fournies au Comité exécutif et au Conseil de fondation sur l'utilisation de l'argent de la recherche. Un compte rendu exhaustif avait été remis au Comité exécutif et au Conseil de fondation; il demande au Docteur Rabin à quel moment cela avait été fait. Cela avait-il été fait un an auparavant?

LE DR RABIN confirme que ce rapport avait été remis un an auparavant.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Koehler pour son rapport détaillé. Il remercie Monsieur Lunn pour ses six ans à titre de président du comité Éducation de l'AMA. Alors que le Canada cédait son siège aux États-Unis, il souligne que l'AMA avait beaucoup apprécié les efforts du Canada. Il ajoute que l'homme assis derrière Monsieur Lunn, Monsieur Bouchard, avait fait un travail exceptionnel à l'AMA. Tout le monde appréciait Monsieur Bouchard, sa sagesse, son engagement et son soutien, et ce, dans le cadre de dossiers qui ne touchaient pas toujours l'éducation. Il ajoute que Monsieur Bouchard avait obtenu une promotion, mais qu'il continuerait à travailler avec l'AMA jusqu'à la fin de l'année afin de respecter ses obligations. Au nom du Comité exécutif, il souhaite la meilleure des chances à Monsieur Bouchard dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Il

remercie Monsieur Bouchard pour son engagement à l'égard de l'AMA. Il demande aux membres de souligner ses efforts par des applaudissements.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres d'approuver officiellement les projets de recherche en sciences sociales présentés.

DÉCISION

Les projets de recherche en sciences sociales
2011 sont approuvés.

11. État du laboratoire de Penang

M. NIGGLI se réfère au point 11 à l'ordre du jour. Le laboratoire de Penang avait décidé de contester la décision du Comité exécutif qui avait révoqué son accréditation. Le laboratoire avait décidé de plaider sa cause devant le TAS. Le litige avait été suspendu pour un certain temps. Puisque l'AMA était en processus de litige, il croyait que le point 11 devait être retiré de l'ordre du jour. Selon lui, il serait inapproprié d'en discuter à ce stade. Ce point ne serait donc pas abordé.

DÉCISION

Il est pris note de la situation du laboratoire de
Penang.

12. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait soulever un point qui n'avait pas été présenté aux membres dans leurs documents. Il s'agissait du point du conflit d'intérêts. À la suite de la discussion tenue à la réunion du Groupe de réflexion le vendredi avant la réunion du Comité exécutif en septembre, on lui avait signalé quelques points manquants liés à la procédure actuelle de conflit d'intérêts. Lorsqu'il avait examiné de plus près cette question, il avait constaté que certains points devaient être abordés plus rapidement que d'autres. Il avait demandé à la direction de consulter des experts juridiques dans ce domaine, chose qui avait été faite. Pour certains points et à la lumière de certaines décisions, le rapport fourni indiquait que l'AMA devait se doter d'une politique en matière de conflits d'intérêts. Après une longue discussion avec le vice-président, il dit que l'AMA se doterait d'une telle politique avant la prochaine réunion des membres en mai. Elle se doterait également d'un registre de divulgation des informations. Ce registre obligerait ceux qui se trouvaient en situation de conflit d'intérêts à déclarer si un point à l'ordre du jour les plaçait en situation de conflit d'intérêts; ils devraient en avvertir les autres personnes présentes avant chaque discussion. Cela devrait être mis à jour régulièrement. Cette question le préoccupait un peu. Il avait pris les mesures pour que l'AMA obtienne les conseils pertinents. L'AMA avait les choses en mains; les membres verraient les fruits de ces efforts en mai. Ils devraient se prononcer à cet égard. Cette question s'appliquerait à toutes les questions que l'AMA traitait avec le Conseil de fondation, les comités, les groupes d'experts et la haute direction. La question ne s'appliquerait pas à un secteur en particulier. Il souhaitait simplement dire aux membres que des mesures avaient été prises à cet égard depuis la dernière réunion.

M. MCQUAID informe les membres, avant de critiquer, qu'il souhaitait féliciter Monsieur Howman pour la victoire des All Blacks de la Nouvelle-Zélande. Ils avaient battu l'équipe d'Irlande avec un score de 39 à 18.

Il souhaitait émettre un commentaire sur des déclarations faites aux médias par le

personnel de l'AMA relativement aux FI et aux activités en cours, et aussi aux fuites. Par rapport au premier point, il ne s'adressait pas aux membres à titre de président de l'UCI, même si les points qu'il aborderait touchaient le cyclisme, mais à titre de représentant des sports olympiques d'été, lesquels étaient d'importants membres du Mouvement antidopage. Le sentiment qui régnait au sein de l'ASOIF était le suivant : Comme l'AMA fournissait un service au Mouvement sportif, elle devait agir en ce sens en tout temps. Récemment, lors d'une entrevue portant sur l'enquête Armstrong, Monsieur Howman avait été cité lorsqu'il avait parlé des problèmes de dopage dans le cyclisme. Il avait dit : « Je crois que cette question doit être abordée par le Mouvement sportif. Notre rôle est de nous assurer que le programme antidopage fonctionne bien. Si nous arrivons à démasquer des tricheurs après cela, ils (l'UCI) doivent se demander ce qu'ils pourraient faire ». Monsieur McQuaid croyait que ce commentaire était inacceptable.

LE PRÉSIDENT dit qu'il serait heureux d'avoir une discussion avec la direction sur ces sujets particuliers; il était aussi très heureux d'aborder cette question d'un point de vue général avec les membres du Comité exécutif, mais il préférait ne pas aborder les menus détails, les citations ou les incidents. Monsieur McQuaid avait abordé un point très précis et il lui demandait de parler de la question en termes plus généraux et d'éviter de parler de tous les détails.

M. MCQUAID poursuit en disant qu'il y avait eu des commentaires sur l'UCI, à savoir que l'UCI avait agi de manière inacceptable. Il donne l'exemple de Sport Accord qui avait fait une enquête récente sur les montants investis par les FI dans la lutte contre le dopage. Certaines n'investissaient que 50 000 euros par année. L'UCI investissait 5,5 millions d'euros dans la lutte contre le dopage. Ainsi, les commentaires à l'égard de l'UCI et des efforts de l'UCI dans la lutte contre le dopage devraient être justes et équitables. Il dit que ça n'avait pas toujours été le cas. Dans la même veine, concernant la situation d'Alberto Contador, il parlait ici du principe que cette affaire était en cours et qu'un membre du personnel de l'AMA avait fait un commentaire sur cette affaire alors qu'elle était toujours en cours; il trouvait cela inacceptable. Tous les sportifs méritaient un procès équitable. Les médias avaient fait une grosse histoire avec le cas (la fuite), et il croyait que le personnel de l'AMA n'aurait pas dû se prononcer à cet égard, comme il l'avait fait au cours des dernières semaines.

Concernant les fuites, l'UCI s'était plaint des fuites au sein du système et il parlait ici au nom des sportifs et des fédérations. Ces derniers devaient croire en un système crédible et équitable. Il y avait eu une fuite dans l'affaire Contador à la fin du mois d'août alors que l'UCI et l'AMA collaboraient dans cette affaire. Il y avait eu deux fuites : l'une voulant qu'on ait trouvé du clenbuterol et l'autre, une semaine plus tard, fournissant des détails sur des résidus de plastique dans les échantillons. Ceci, bien entendu, avait créé un grand battage médiatique. Le sportif était peut-être innocent ou coupable, mais il méritait un procès équitable. À cause de cette fuite, il n'avait pas eu une telle chance. Durant la semaine, il y avait eu une autre fuite au sein du processus de gestion des résultats de l'UCI à propos de cette affaire. L'UCI avait fourni le dossier à la fédération espagnole pour qu'elle juge l'affaire et en moins de deux jours, un journaliste prétendant avoir lu le rapport avait repris et cité des points du rapport. Nonobstant le fait que d'autres personnes que les Espagnols soient au fait de ce rapport, il avait immédiatement écrit à la fédération espagnole et lui avait rappelé ses obligations à traiter cette affaire en toute confidentialité. Il avait demandé à la fédération de lui fournir les informations sur toutes les personnes à qui le rapport avait été remis. Il avait reçu une lettre de la fédération la veille; elle renfermait ces informations. Il dit qu'il ferait le suivi auprès de ces individus. Il avait l'impression que l'AMA savait qu'il y aurait des fuites; à son avis, l'AMA prenait la situation des fuites beaucoup trop à la légère et n'y accordait pas

suffisamment d'importance. Il avait échangé avec un membre du personnel de l'AMA lors d'un symposium et ce dernier lui avait avoué qu'il était surpris que de telles fuites ne fussent pas survenues plus tôt. L'AMA devait prendre les fuites au sérieux. Il ne demandait pas que l'AMA fasse une enquête privée afin de connaître les responsables de ces fuites, mais elle pouvait au moins se renseigner sur les gens qui étaient en possession de ces informations et leur faire savoir que la confidentialité était cruciale pour la crédibilité du système et que de tels incidents ne devaient jamais se produire. Si les personnes impliquées savaient que l'AMA était préoccupée et que l'AMA agissait en conséquence, cela pourrait contribuer à diminuer les risques de fuites.

LE PRÉSIDENT dit que Monsieur McQuaid avait cru bon de soulever ce point et qu'il donnerait le droit à tout membre du Comité exécutif de s'exprimer; il rassure les membres du Comité exécutif et leur dit qu'il avait promis d'évaluer toutes ces questions attentivement. Chose qu'il avait faite. Il avait passé plusieurs heures à épilucher les communiqués de presse et à poser plusieurs questions à ce sujet. Il était toujours ouvert aux suggestions sur les façons d'améliorer la sécurité des informations de l'AMA au sein de son système et les droits des sportifs. Selon sa propre expérience, la plupart du temps, les sportifs fournissaient des informations au moment où ils les obtenaient; fréquemment, ils menaient la cause dans les médias, alors que l'AMA ne pouvait le faire en vertu du Code et ne s'impliquait pas. Il disait simplement qu'il était pratiquement impossible de prévenir les fuites, mais qu'il était ouvert aux suggestions qui pourraient aider l'AMA à y arriver. À cet égard, Monsieur Howmna avait parlé du comité ad hoc qui évaluerait la question des laboratoires et la façon dont l'AMA pourrait gérer les laboratoires, notamment leurs relations avec les agences antidopage; un autre point était la sécurité. L'AMA se pencherait sur cette question. Il rassure les membres sur le fait que l'AMA agirait toujours dans le respect de la confidentialité. Concernant l'AMA qui émettait des commentaires, il dit qu'il était satisfait de ce qu'il avait vu. Si Monsieur McQuaid pouvait lui prouver le contraire, il serait heureux de revoir la question. Les commentaires avaient été émis de façon générale et les journalistes, comme c'était souvent le cas, les avaient appliqués à un cas en particulier. Cela était très difficile à éviter. Il était impossible pour l'AMA de ne pas répondre aux journalistes ou de leur fournir des informations générales. Aucune information trop précise ne leur avait été dévoilée. D'ailleurs ces mêmes commentaires avaient été annoncés dans les médias deux semaines avant le symposium dont il avait parlé. Il dit qu'il serait heureux de passer en revue ce détail avec Monsieur McQuaid au moment opportun. Il était satisfait de voir que tout le monde comprenait qu'il fallait respecter la confidentialité. Il prenait très au sérieux les préoccupations de Monsieur McQuaid. Lui et la direction collaboreraient de façon constructive d'éviter de tels problèmes. Cette question avait pris beaucoup de son temps et, à l'avenir, il tenterait de surmonter ces difficultés du mieux qu'il le pourrait. Il ne souhaitait pas en discuter plus longtemps.

Il remercie le personnel de l'AMA pour la préparation des documents destinés au Comité exécutif; on fournissait toujours aux membres du matériel de grande qualité. Le tout était fait avec beaucoup de professionnalisme.

DÉCISION

Comité exécutif – 14 mai 2011, Montréal;
Conseil de fondation – 15 mai 2011, Montréal;
Comité exécutif – 17 septembre 2011,
Lausanne;
Comité exécutif – 19 novembre 2011,
Montréal;

Conseil de fondation – 20 novembre 2011,
Montréal.

La séance est levée à 15h15.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA